

DÉLIBÉRATION N°2025-01

Les membres du Conseil d'administration de l'Eid Méditerranée ; légalement convoqués le 30 janvier 2025 se sont réunis au siège de l'Eid Méditerranée à Montpellier, le vendredi 14 février 2025 à 09h00, sous la présidence de Christophe MORGO, Président de l'Eid Méditerranée.

La séance était composée comme suit :

**Nombre
d'Administrateurs :**

En exercice	12
Présents	08
Absents représentés par pouvoir	01
Votants	09
Absents excusés	03

Collectivités membres : 6
Collectivités présentes : 6
Collectivités représentées : 6

Présents :

M. Francis MORLON (CD 11) ; M. Martial ALVAREZ (CD 13) ; Mme Martine AMSELEM (CD 13) ; M. Robert CRAUSTE (CD 30) ; Mme Bérengère NOGUIER (CD 30) ; Mme Martine ROLLAND (CD 66) ; Catherine BOSSIS (C.R. Occitanie) ; M. Christophe MORGO (CD 34).

Absents représentés par pouvoir :

M. Sébastien DENAJA (C.R. Occitanie) à Mme Catherine BOSSIS (C.R. Occitanie) ;

Absents excusés :

Mme Séverine MATEILLE (CD 11) ; M. Cyril MEUNIER (CD 34) ; Mme Françoise FITER (CD 66) ;

Martial ALVAREZ est désigné secrétaire de séance.

Constatant que le quorum est atteint, le Conseil d'administration peut légalement délibérer.

Délibération N°2025-01– Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2023 (rapport annexé)

Le Rapport sur l'égalité Femmes-Hommes présenté au conseil d'administration intègre une analyse détaillée du bilan de situation comparée entre les femmes et les hommes au 31 décembre 2023.

La structure du personnel permanent de l'EID-Med se caractérise par une représentation de 23% (28) de femmes et de 77% (93) d'hommes parmi les 121 agents.

La constatation que la proportion de femmes au sein de l'EID-Med (23%) demeure en deçà du taux national de la fonction publique territoriale fixé à 61% met en lumière une disparité significative. Cette disparité trouve son origine dans la nature historique des missions de l'EID, traditionnellement orientées vers des activités considérées comme masculines.

Cependant, une évolution positive est à souligner par rapport aux données de l'année précédente (2022), avec une augmentation de 2 points du pourcentage de femmes à l'EID-Med. Cette amélioration est notamment due à l'arrivée de 2 femmes en filière administrative (2 titulaires).

Les femmes se répartissent davantage dans les filières que les hommes, qui sont quasi-exclusivement dans la filière technique :

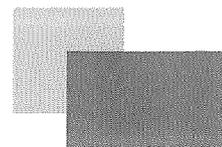
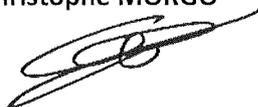
- Femmes : filière administrative (57%), filière technique (39%), filière animation (4%)
- Hommes : filière technique (95%), filière administrative (5%)

Enfin, le rapport présente les actions mises en œuvre par l'EID pour promouvoir un environnement de travail équitable, respectueux et inclusif pour l'ensemble de ses agents.

- ***Le Conseil d'administration après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, prend acte de la présentation du rapport relatif à l'égalité Femmes-Hommes.***

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,
Christophe MORGO



RAPPORT 2023 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



(DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2023)

Certifié QSE



Janvier 2025

DG / DA

Sommaire

1. INTRODUCTION.....	3
2. CADRE RÉGLEMENTAIRE ET LÉGISLATIF	3
3. L’EID MÉDITERRANÉE : ORGANISATION ET COMPOSITION.....	4
3.1 Répartition par filières	4
3.2 Répartition par catégorie hiérarchique.....	6
3.3 Répartition par niveau d’emploi	7
3.4 Répartition par âges	8
3.5 Répartition par temps de travail	9
3.6 Rémunérations	10
3.7 Avancement et promotions internes.....	11
3.8 Formation.....	12
3.9 Instances	12
4. SYNTHÈSE DES CONSTATS DE 2023	13
5. PLAN D’ACTIONS POUR L’EGALITE FEMMES-HOMMES	14

Certifié QSE



*Rapport 2023 sur la situation en matière d’égalité
entre les femmes et les hommes à l’EID Méditerranée*

1. INTRODUCTION

L'EID Méditerranée est un syndicat mixte rassemblant six départements et la Région Occitanie, qui a été créé en 1959 pour lutter contre les nuisances liées aux moustiques en zones humides. L'EID Méditerranée est composée d'un siège basé à Montpellier, de sept agences opérationnelles et d'une antenne, réparties sur sa zone d'intervention des Pyrénées-Orientales jusqu'au Var.

La nature de ses missions fait qu'historiquement à son origine, les agents étaient très majoritairement masculins.

2. CADRE RÉGLEMENTAIRE ET LÉGISLATIF

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants et à fiscalité propre, d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget (DOB).

L'EID-Med est un syndicat mixte ouvert, basé sur une strate de 150 000 – 400 000 habitants. De ce fait, elle partage la nature administrative d'un EPCI et en applique les mêmes règles juridiques.

Les derniers textes relatifs à l'égalité femmes-hommes promulgués depuis 2023

Désignation	Textes
Suppression du jour de carence en cas d'arrêt maladie consécutif à une fausse couche	Article 2 de la loi n°2023-567 du 7 juillet 2023
Renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique	LOI n° 2023-623 du 19 juillet 2023
Suppression du jour de carence en cas d'interruption de grossesse pratiquée pour motif médical	Article 64 de la loi N°2023-1250 du 26 décembre 2023
Mesure et réduction des écarts entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale	Décret n°2024-801 du 13 juillet 2024
Modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale	Décret n°2024-802 du 13 juillet 2024
Déclinaison de l'index Egalité dans la fonction publique territoriale	Décrets n°2024-801 et n°2024-802 du 14 juillet 2024 ; Arrêté du 10 décembre 2021

3. L'EID MÉDITERRANÉE : ORGANISATION ET COMPOSITION

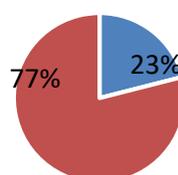
N.B : Effectifs arrêtés au 31/12/2023, hors saisonniers et emplois non permanents qui ne sont pas compris dans l'analyse.

3.1 Répartition par filières

Effectifs permanents (titulaires et non-titulaires) par filières

		Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	Titulaires	15	4	19
	Non titulaires	1	1	2
	Total	16	5	21
Filière technique	Titulaires	10	86	96
	Non titulaires	1	2	3
	Total	11	88	99
Filière animation	Titulaires	1	0	1
	Non titulaires	0	0	0
	Total	1	0	1
TOTAL		28	93	121
Total en %		23 %	77 %	100 %

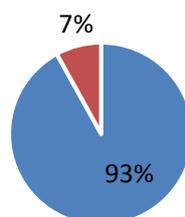
Répartition femmes-hommes des effectifs permanents (titulaires et non-titulaires)



■ Femmes ■ Hommes

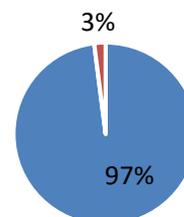
Par rapport aux données 2022, le pourcentage de femmes à l'EID-Med a augmenté de 2 points.

Répartition des femmes titulaires et non-titulaires



■ Titulaires ■ Non titulaires

Répartition des hommes titulaires et non-titulaires



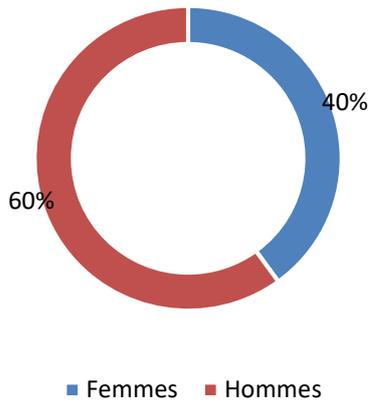
■ Titulaires ■ Non titulaires

93% des femmes et 97% des hommes en effectif permanent sont titulaires.

Certifié QSE

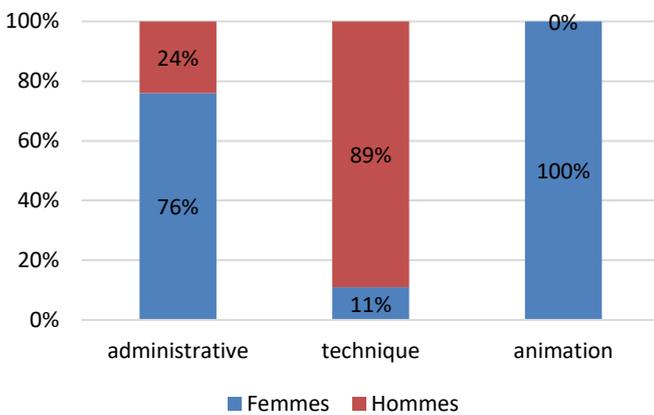


Répartition des non-titulaires permanents selon le genre



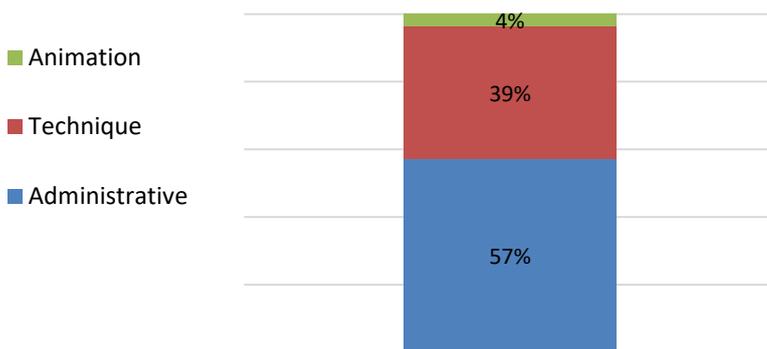
En 2023, la part des hommes non-titulaires permanents a augmenté de 10 points.

Répartition des filières à l'EID-Med

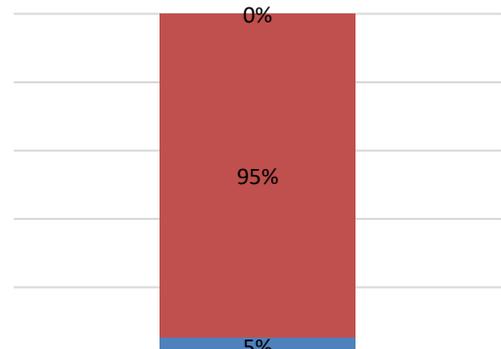


Par rapport aux données 2022, le pourcentage des femmes en filière administrative a augmenté de 2 points.

Répartition des femmes par filière



Distribution des hommes par filière



Les femmes se répartissent davantage dans les filières que les hommes, qui sont quasi-exclusivement dans la filière technique.

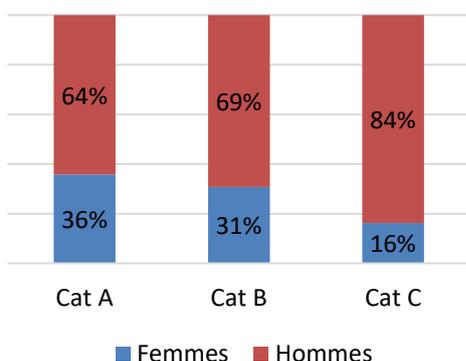
3.2 Répartition par catégorie hiérarchique

En nombre d'agents

	Femmes	Variation 2022-2023	Hommes	Variation 2022-2023
Catégorie A	5	+1	9	-1
Catégorie B	12	+1	27	0
Catégorie C	11	0	57	-1
Total	28	+2	93	-2

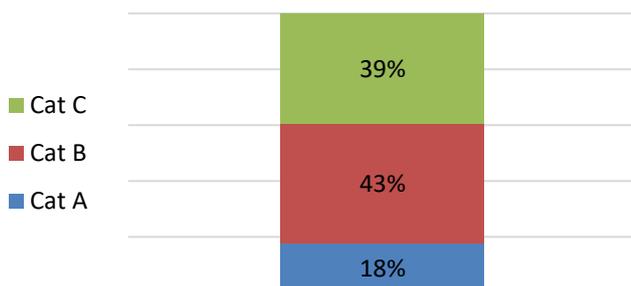
La variation porte sur les catégories A et B pour les femmes et pour les hommes sur les catégories A et C.

Répartition globale par catégorie hiérarchique (EID-Med)

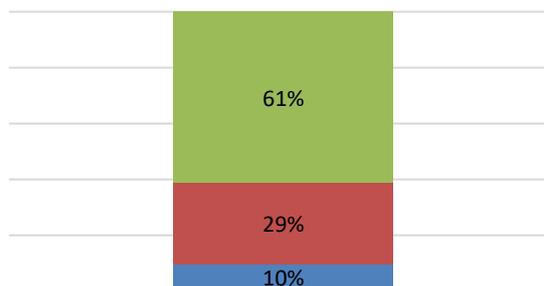


En 2023, on observe une augmentation des femmes de catégorie A de 7 points et de 2 points en catégorie B.

Répartition des femmes par catégorie



Répartition des hommes par catégorie



Les femmes sont davantage réparties entre les catégories B et C que les hommes. Par rapport à 2022, le pourcentage des femmes en catégorie A a augmenté de 3 points, c'est le pourcentage le plus élevé depuis 2019 dans cette catégorie. La répartition des hommes par catégorie est semblable aux années précédentes.

Certifié QSE

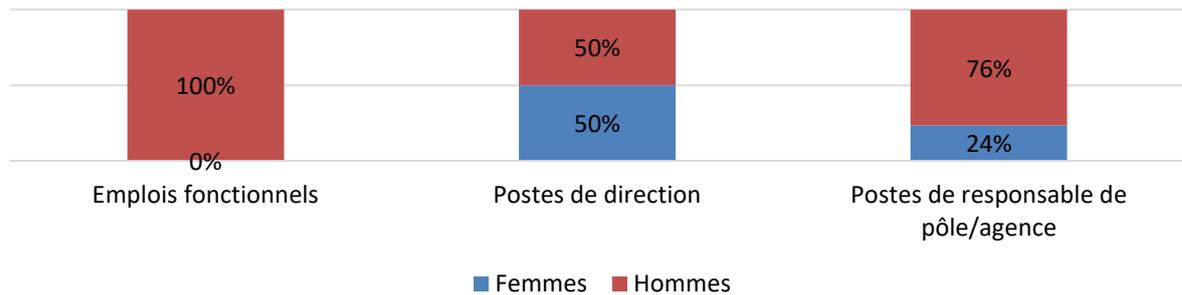


3.3 Répartition par niveau d'emploi

En nombre d'agents

	Femmes	Hommes	Total
Emplois fonctionnels	0	1	1
Postes de direction	2	2	4
Postes de responsable de pôle/agence	4	13	17
Total	6	16	22

Répartition sexuée par niveau d'emploi

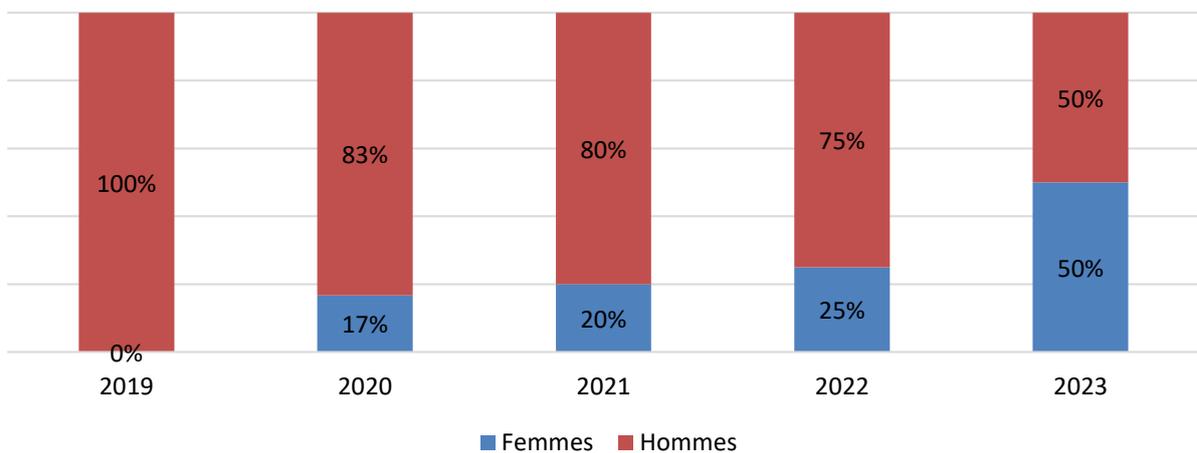


Par rapport à 2022, on remarque une augmentation significative sur les postes de direction où il y a maintenant autant d'hommes que de femmes au Conseil de direction.

Le pourcentage des femmes sur des postes de responsable de pôle a augmenté de 2 points

On observe une corrélation semblable entre le pourcentage de femmes à l'EID-Med (23%) et le pourcentage de femmes sur des postes de responsables de pôle et de direction (24%).

Répartition sexuée des postes de direction



Depuis 2019, on constate une nette progression en faveur des femmes sur les postes de direction.

Certifié QSE

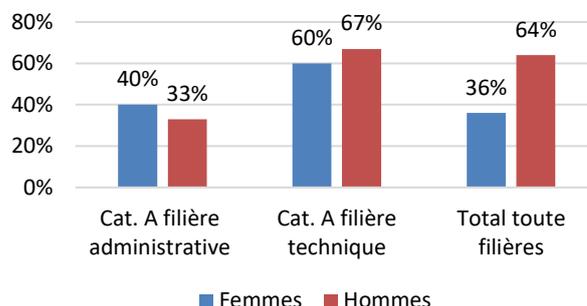


Répartition dans certains cadres d'emplois

En nombre d'agents

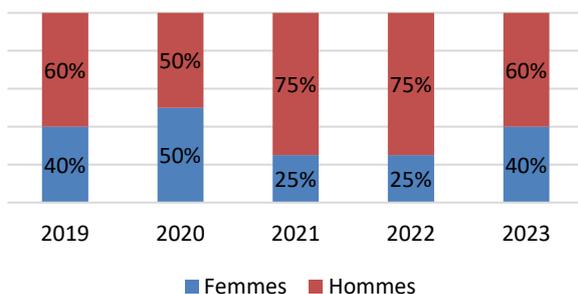
	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A Filière administrative	2	3	5
Catégorie A Filière technique	3	6	9
Total	5	9	14

Répartition dans certains cadres d'emplois

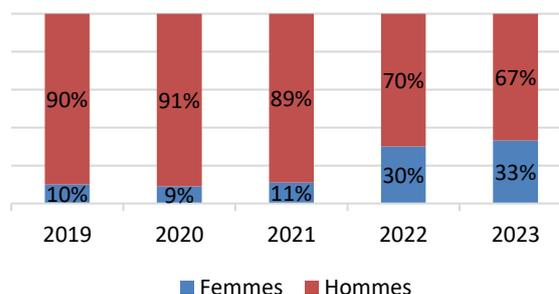


On note une meilleure représentation des femmes de catégorie A dans la filière administrative que les hommes.

Répartition sexuée de la cat A en filière administrative



Répartition sexuée de la cat A en filière technique



Des répartitions en filières administrative et technique qui réaugmentent en 2023 en faveur des femmes.

3.4 Répartition par âges

En nombre d'agents

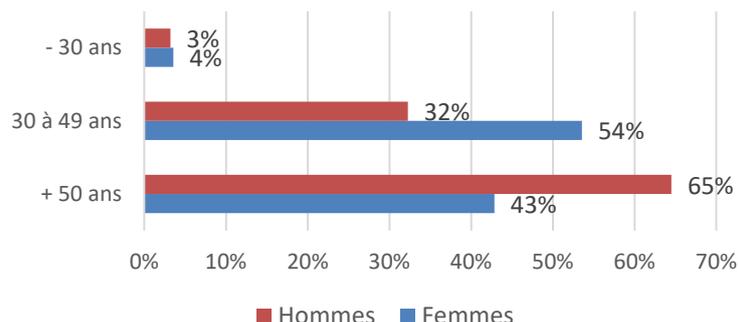
	Femmes	Hommes
+ de 50 ans	12	60
30 à 49 ans	15	30
- de 30 ans	1	3
Total	28	93

Certifié QSE



Rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à l'EID Méditerranée

Répartition globale par âges



La majorité des hommes de l'EID ont plus de 50 ans et la majorité des femmes ont entre 30 et 49 ans.

Âges moyens par catégorie hiérarchique (EID-Med)

	Femmes	Hommes
Catégorie A	47	53
Catégorie B	45	51
Catégorie C	48	52

Sur chaque catégorie hiérarchique, les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes. Les agents de catégorie B sont en moyenne plus jeunes que dans les autres catégories.

Âge moyen global (EID-Med)

Femmes	47
Hommes	52

3.5 Répartition par temps de travail

Répartition sexuée temps complet et non complet

En nombre d'agents

	Femmes	Hommes
Temps complet	28	92
Temps non complet*	0	1
Total	28	93

* Le temps non complet qui concerne un seul agent à l'EID-Med est un emploi créé pour une durée inférieure à la durée légale de travail (35h/semaine).

Certifié QSE



Répartition du temps complet par catégorie hiérarchique

Catégories	Temps de travail	Femmes	%F	Hommes	%H
Catégorie A	Temps partiel	0	0%	1	11%
	Temps plein	5	100%	8	89%
Sous-total		5		9	
Catégorie B	Temps partiel	6	50%	0	0%
	Temps plein	6	50%	27	100%
Sous-total		12		27	
Catégorie C	Temps partiel	2	18%	2	4%
	Temps plein	9	82%	55	96%
Sous-total		11		57	
Toutes catégories	Temps partiel	8	29%	3	3%
	Temps plein	20	71%	90	97%
Total toutes catégories		28		93	

(+ 1 temps non complet)

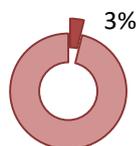
71% des femmes et 97% des hommes sont à temps plein.

Répartition globale des temps partiels

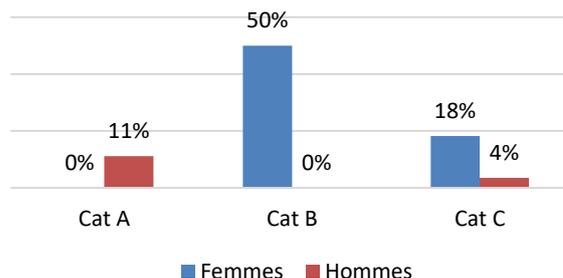
Part des femmes travaillant à temps partiel



Part des hommes travaillant à temps partiel



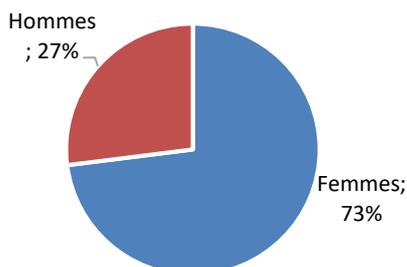
Répartition sexuée des temps partiels par catégorie



La part des femmes travaillant à temps partiel a augmenté de 6 points en 2023 alors que celle des hommes a diminué de 2 points.

Au niveau des catégories hiérarchiques, on observe pour les femmes une augmentation des temps partiels dans chaque catégorie, notamment + 5 points pour la catégorie B et + 9 points pour la catégorie C. Les temps partiels pour les hommes en catégorie C diminuent (-3 points).

Répartition sexuée des agents en temps partiels - 2023



Une augmentation de 22 points par rapport à 2022 et en faveur des femmes sur la répartition sexuée des agents à temps partiel.

Certifié QSE



Indicateurs issus du RSU 2023 sur l'index de l'égalité professionnelle (DGCL)

Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires	75/80
Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les agents contractuels sur un emploi permanent	0/0*
Ecart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promu/promouvables)	0/0*
Nombre d'agents publics de sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	14/20
Score global	89/100

*Considérant la faible taille des effectifs concernés, les indicateurs 2 et 3 ne sont pas calculés.

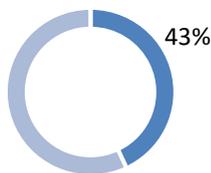
Dans le versant territorial de la fonction publique, les recensements des préfectures font ressortir que 85% des collectivités territoriales ont atteint la cible de 75 points et 59% des collectivités ayant obtenu une note supérieure à 75 points sur 100 ont transmis leur objectif de progression. Ceux-ci devraient principalement porter sur l'équilibrage des taux de promotion entre femmes et hommes.

3.7 Avancement et promotions internes

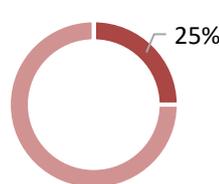
Avancements de grade 2023

	Femmes			Hommes		
	Total étudié	Nombre d'avancements	%	Total étudié	Nombre d'avancements	%
Catégorie A	2	1	50%	1	1	100%
Catégorie B	2	0	-	12	1	8%
Catégorie C	3	2	67%	19	6	32%
Total	7	3	43%	32	8	25%

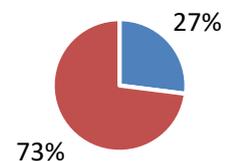
Part des femmes avancées - 2023



Part des hommes avancés - 2023



Répartition sexuée de l'effectif avancé - 2023



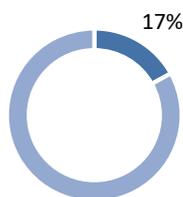
■ Femmes ■ Hommes

Alors qu'en 2022, aucune femme n'a fait l'objet d'un avancement, en 2023 43% des femmes promouvables l'ont été. La répartition sexuée de l'effectif avancé est en corrélation avec le pourcentage de femmes à l'EID (23%).

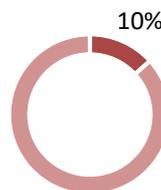
Promotions internes 2023

	Femmes			Hommes		
	Total étudié	Nombre de promotions	%	Total étudié	Nombre de promotions	%
Catégorie A	0	0	-	0	0	-
Catégorie B	6	1	17%	36	1	3%
Catégorie C	0	0	-	12	4	33%
Total	6	1	17%	48	5	10%

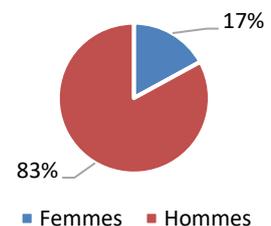
Part des femmes promues - 2023



Part des hommes promus - 2023



Répartition sexuée de l'effectif promu 2023



On observe une meilleure répartition sexuée par rapport à 2022 (+17 points en faveur des femmes). Depuis 2021, aucune femme n'avait fait l'objet d'une promotion. Si on compare le ratio étudiés/promus, il est en faveur pour les femmes.

3.8 Formation

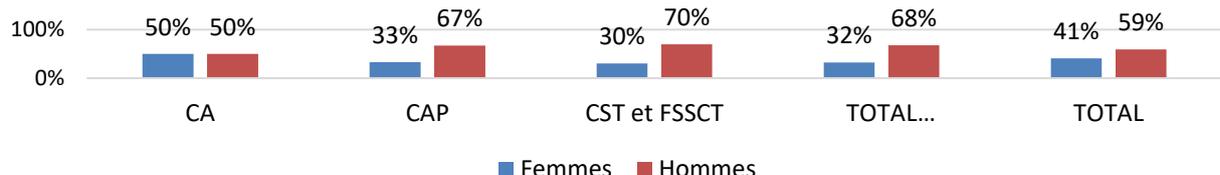
	Femmes	Hommes
Jours de formation (nombre)	47	193
Répartition par sexe (%)	20%	80%
Jours par agent formé	3,1	3,9
Agents formés (nombre)	15	50
Part de l'effectif formé	54 %	54 %

Les parts des femmes et des hommes formés sont identiques.

3.9 Instances

Ces données, identiques à celles de l'année dernière, sont présentées pour information puisque dans ce cadre l'EID-Med ne peut pas influencer dans les désignations de ces instances.

Répartition sexuée des instances représentatives



Certifié QSE



4. SYNTHÈSE DES CONSTATS DE 2023

Âge moyen	 47 ans	 52 ans
Effectifs	 23%	 77%
Postes de direction	 50%	 50%
Temps partiel	 29 %	 3 %
Formation	 54 %	 54 %
Avancements de grade	 3	 8
Promotions internes	 1	 5

5. PLAN D' ACTIONS POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Promouvoir l'égalité professionnelle : pour des rémunérations et des emplois sans inégalité

Conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, l'EID a engagé une refonte de son régime indemnitaire pour se conformer aux exigences du décret du 20 mai 2014 relatif au RIFSEEP.

Actuellement, le régime indemnitaire repose essentiellement sur le cadre d'emploi (grade et filière) et comprend un socle fixe assorti de majorations.

Afin de mieux répondre aux critères définis par la réglementation, un nouveau dispositif sera mis en place en 2025, distinguant les fonctions et les sujétions spécifiques liées aux postes.

Des groupes de fonctions seront créés avec un montant de référence adapté à chaque métier.

Ce nouveau régime indemnitaire apportera une meilleure lisibilité et garantira un régime indemnitaire basé sur les postes et les responsabilités exercées, contribuant ainsi à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Favoriser des recrutements respectueux de la mixité

- Rédaction des offres d'emploi : recours systématique à une écriture inclusive ou à la mention F/H afin de promouvoir l'égalité des candidatures.
- Mixité des jurys de recrutement : un équilibre recherché au travers des représentants des services RH et des services recruteurs.
- Objectivation du choix du-de la candidat-e retenu-e : les recrutements font l'objet de comptes rendus détaillés et validés, avec un compte-rendu étayé des entretiens de recrutement.
- Encouragement à la mixité des métiers : mise en place d'une communication inclusive et vigilance accrue sur les supports de communication pour éviter les stéréotypes de genre.

Lutter contre les violences sexistes et les discriminations

- L'EID a mis en place un dispositif de signalement pour les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes sur leur lieu de travail.
- Le dispositif a été actionné en 2024 garantissant une prise en charge des signalements et un accompagnement adapté.

Garantir des conditions de travail adaptées à toutes et tous

- Veiller, lors d'aménagements des locaux, aux espaces nécessaires aux femmes et aux hommes
- S'interroger sur les conditions de travail des femmes sur les métiers dits « masculinisés » (port de charge, vêtements de travail, etc.)
- Adapter les matériels de traitement à la morphologie des agent-es
- Assouplir les modalités du télétravail : en 2025, une nouvelle organisation du télétravail a été mise en place, qui peut conduire à une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle

Ces actions s'inscrivent dans une volonté de l'EID de promouvoir un environnement de travail équitable, respectueux et inclusif pour l'ensemble de ses agents.

Certifié QSE



*Rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité
entre les femmes et les hommes à l'EID Méditerranée*

environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Depuis 2015, l'EID Méditerranée se mobilise sur la thématique « éducation pour tous », en procédant au recrutement de 2 à 6 volontaires en Service Civique par an, sur la mission de sensibilisation de la population aux mesures de lutte contre la prolifération des moustiques.

Les volontaires sont de véritables "ambassadeurs" envers les habitants des zones démosstiquées, en particulier vers le public enfant, pour les sensibiliser à la problématique moustique. Leurs actions de terrain permettent à leurs interlocuteurs de comprendre : comment vit un moustique, comment l'établissement régule leur population et dans le cas des moustiques-tigres : comment le public peut agir individuellement pour lutter contre sa prolifération.

Divers services de l'EID sont mobilisés dans le dispositif, qui est animé par une coordonnatrice.

Depuis 2015, 59 jeunes se sont engagés dans la mission proposée chaque année par l'EID-MED, permettant à plus de 4600 enfants de bénéficier d'une sensibilisation à travers 310 ateliers organisés dans des écoles et des centres de loisirs situés dans diverses communes de la zone d'action de l'établissement. Les volontaires ont également participé à une soixantaine de stands, facilitant la sensibilisation d'environ 7600 enfants au travers de l'animation d'outils pédagogiques adaptés et créés par les volontaires au fil des ans.

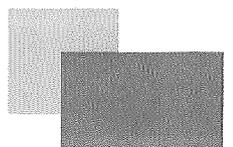
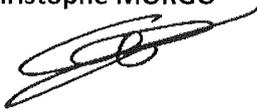
Le dernier agrément régional délivré à l'EID-MED est valable du 17 décembre 2021 au 16 décembre 2024.

Afin de pouvoir continuer à mobiliser ce dispositif, l'EID doit renouveler son agrément auprès de l'agence du Service Civique. L'obtention de l'agrément nécessite une délibération du conseil d'administration autorisant l'établissement à accueillir des volontaires en Service Civique.

- ***Le Conseil d'administration après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, autorise l'accueil de personnes volontaires en service civique au sein de l'EID Méditerranée.***

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,
Christophe MORGO



DÉLIBÉRATION N°2025-03

Les membres du Conseil d'administration de l'Eid Méditerranée ; légalement convoqués le 30 janvier 2025 se sont réunis au siège de l'Eid Méditerranée à Montpellier, le vendredi 14 février 2025 à 09h00, sous la présidence de Christophe MORGO, Président de l'Eid Méditerranée.

La séance était composée comme suit :

Nombre d'Administrateurs :		Présents :
En exercice	12	M. Francis MORLON (CD 11) ; M. Martial ALVAREZ (CD 13) ; Mme Martine AMSELEM (CD 13) ; M. Robert CRAUSTE (CD 30) ; Mme Bérengère NOGUIER (CD 30) ; Mme Martine ROLLAND (CD 66) ; Catherine BOSSIS (C.R. Occitanie) ; M. Christophe MORGO (CD 34).
Présents	08	
Absents représentés par pouvoir	01	Absents représentés par pouvoir :
Votants	09	M. Sébastien DENAJA (C.R. Occitanie) à Mme Catherine BOSSIS (C.R. Occitanie) ;
Absents excusés	03	Absents excusés :
Collectivités membres : 6		Mme Séverine MATEILLE (CD 11) ; M. Cyril MEUNIER (CD 34) ; Mme Françoise FITER (CD 66) ;
Collectivités présentes : 6		
Collectivités représentées : 6		

Martial ALVAREZ est désigné secrétaire de séance.

Constatant que le quorum est atteint, le Conseil d'administration peut légalement délibérer.

Délibération N°2025-03– Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025 (ROB annexé)

Première étape du cycle budgétaire, le rapport d'orientation budgétaire a pour objet de faire connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités.

Ce débat doit permettre au Conseil d'administration :

- ✓ D'être informé de l'évolution de la situation financière de l'établissement ;
- ✓ De s'exprimer sur la stratégie financière de l'établissement ;
- ✓ De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire ne revêt pas de caractère décisionnel et n'est donc pas soumis au vote du Conseil d'administration. Il fait toutefois l'objet d'une délibération ayant pour objet d'attester de sa tenue auprès du contrôle de légalité.

Pour 2025, les collectivités membres et financeurs de l'EID Méditerranée font face à des difficultés financières.

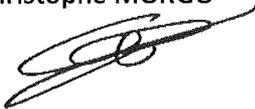
L'enjeu du budget 2025 est de limiter l'impact des contraintes financières et de préserver la capacité de l'EID Méditerranée à agir pour protéger suffisamment et durablement les activités touristiques et économiques, et plus généralement d'assurer l'habitabilité d'une zone littorale de plus de 2 millions d'habitants permanents.

Le rapport d'orientations budgétaires, annexé à la présente délibération, présente le contexte et le bilan de l'année 2024, les orientations budgétaires pour 2025, et les perspectives pour 2025 et au-delà.

➤ ***Le Conseil d'administration après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, prend acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.***

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,
Christophe MORGO





Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le 21/02/2025
ID : 034-253401442-20250214-2025_03-DE

Démoustication

ROB

Rapport d'orientations budgétaires



2025

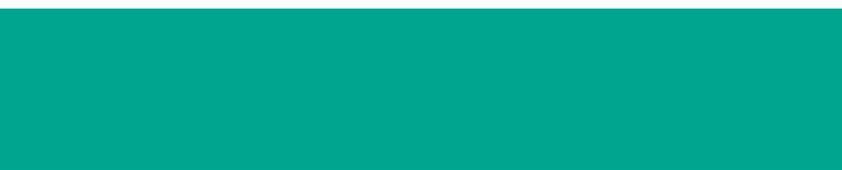


Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le 21/02/2025

ID : 034-253401442-20250214-2025_03-DE





Édito du Président

L'année 2025 marque une étape clé dans l'histoire de l'EID Méditerranée. Nous sommes confrontés à une conjoncture économique tendue, où la stagnation, voire la baisse de nos recettes, se conjugue à une augmentation significative de certains coûts, comme ceux liés aux marchés d'épandage aérien. Dans ce contexte, nous devons aborder nos orientations budgétaires avec lucidité, pragmatisme et ambition.

Depuis plus de 65 ans, notre syndicat travaille avec constance pour garantir un service public de qualité, indispensable à la préservation de la santé, au soutien des activités économiques et touristiques, et à l'aménagement durable de notre littoral. Si nous avons su relever de nombreux défis au fil des décennies, la situation actuelle nous impose de repenser nos priorités et nos modes d'action pour continuer à remplir ces missions fondamentales dans un cadre budgétaire contraint.

Le budget 2025 sera un exercice de transition. Plusieurs choix difficiles s'imposent à nous : réduire nos moyens aériens, limiter le recours aux agents contractuels et saisonniers, différer nos investissements. Ces mesures, bien que nécessaires, doivent être accompagnées d'une réflexion collective sur nos priorités d'intervention et sur la manière d'optimiser nos ressources, tout en préservant la qualité de nos actions.

En parallèle, nous devons nous tourner vers l'avenir. Cela passe par une mobilisation active pour défendre nos financements auprès de nos membres et partenaires, mais aussi par une capacité accumulée à innover et à adapter nos outils et nos méthodes. L'élaboration d'un projet d'établissement structurant en 2025 sera une opportunité pour inscrire nos actions dans une stratégie claire et ambitieuse, tournée vers la pérennité de notre mission principale de lutte contre la nuisance, tout en consolidant nos contributions sur d'autres façades, comme la gestion de la nuisance en zones urbaines ou nos activités connexes sur le Littoral ou la lutte antivectorielle.

Je tiens également à saluer l'engagement des équipes de l'EID, qui, malgré les contraintes croissantes, continuent d'assurer un service de grande qualité avec un professionnalisme reconnu. Leur implication et leur expertise sont des atouts précieux pour faire face aux défis à venir.

Ce rapport d'orientations budgétaires constitue donc bien plus qu'un exercice technique. Il pose les jalons d'un débat politique essentiel, celui de l'avenir de notre syndicat, de ses moyens et de sa capacité à répondre aux attentes des territoires qu'il dessert. Je compte sur vous, élus des départements membres et de la Région Occitanie, pour apporter vos contributions, vos idées et vos engagements afin que, collectivement, nous puissions relever ces défis.

Ensemble, continuons à faire de l'EID un acteur incontournable de la santé et de l'aménagement durable dans notre région.

Le Président
Christophe Morgo



Partie 1 :

Contexte économique et bilan budgétaire 2024

2024 : entre maîtrise de l'inflation et dérive des finances publiques

- Une stabilisation de l'inflation : retour à la cible
- Un dérapage inquiétant des finances publiques

2024 : une année de reddition des comptes révélatrice des difficultés de l'EID

- Une fragilité budgétaire structurelle
- Une activité opérationnelle élevée
- Une année révélatrice des contraintes budgétaires
- Résultat prévisionnel de l'exercice 2024
- Un taux d'épargne brut en baisse
- Un niveau de trésorerie à sécuriser



Partie 2 :

Orientations budgétaires et stratégie pour 2025

Orientations budgétaires pour 2025 : visibilité, transparence et sécurisation

- Le contexte budgétaire des collectivités membres
- La stratégie budgétaire de l'EID
- Les orientations de l'EID

La structure de la section de fonctionnement pour 2025

Les recettes de fonctionnement

- Participation des collectivités membres
- Recettes des activités connexes
- Autres recettes et recettes d'ordre

Les dépenses de fonctionnement

- Les charges de personnel
- Les traitements aériens
- Les insecticides
- Les autres charges

La section d'investissement

L'équilibre global du budget 2025 et la projection de trésorerie



Partie 3 :

Perspectives pour 2025 et au-delà

- Les impacts sur l'activité opérationnelle de lutte contre la nuisance des moustiques autochtones
- Les principes de gestion opérationnelle
- Des réflexions à initier dans des groupes techniques

1ère partie



Contexte économique
et bilan budgétaire 2024



2024 : entre maîtrise de l'inflation et dérive des finances publiques

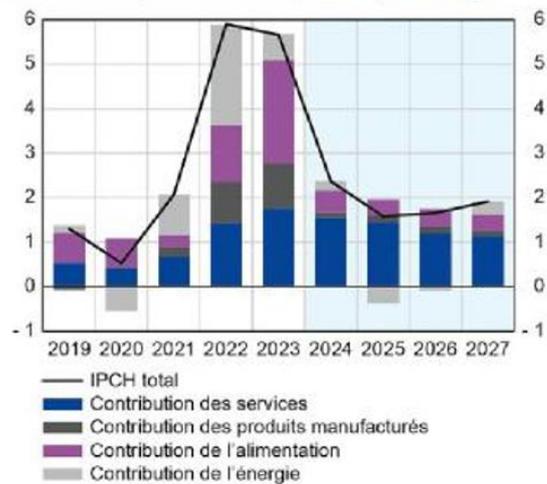
L'année 2024 illustre les paradoxes de l'économie française. Alors que l'inflation se stabilise et que la croissance reste légèrement positive, les finances publiques se détériorent dangereusement. Cette situation met en lumière une gestion budgétaire fragilisée. Si les perspectives inflationnistes rassurent, l'aggravation du déficit public interpelle et appelle à des réformes pour restaurer la soutenabilité de la dette de l'État.

Une stabilisation de l'inflation : retour à la cible

Après plusieurs années de tensions inflationnistes, 2024 marque une accalmie, avec une hausse des prix contenue à 2 %.

Ce ralentissement est principalement dû à la baisse des prix de l'énergie, de l'alimentation et des biens manufacturés. La tendance, amorcée dès la fin de 2023, semble durable : les prévisions pour 2025 estiment une inflation à 1,6 %, en dessous de l'objectif de stabilité fixé à 2 %. Ce retour à la normale, bien que salubre, masque des disparités : certaines catégories de ménages continuent de ressentir les effets différés de la hausse des prix sur leur pouvoir d'achat.

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'en 2023, projections Banque de France sur fond bleu.

Un dérapage inquiétant des finances publiques

Le déficit public constitue le point noir de l'année 2024. Initialement estimé à 4,9 % du PIB en 2023, il a finalement atteint 5,5 %, et les projections pour 2025 s'élèvent à 6,1 %.

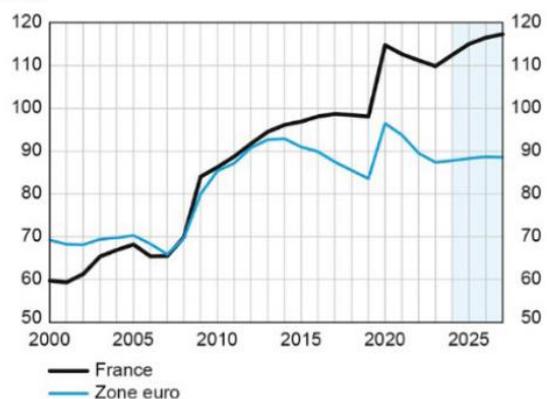
Dans ce contexte de tensions budgétaires, le gouvernement envisage de solliciter davantage les collectivités locales pour participer à la réduction de la dette publique.

Le budget 2025 est travaillé dans un contexte inédit dans la mesure où les projets de loi de finances (PLF) et de financement de la sécurité sociale (PLFSS) n'ont pas pu être adoptés avant le 31 décembre 2024.

Le cadre qui s'impose aux collectivités est donc susceptible d'évolutions. De surcroît, l'une des mesures impactantes pour les collectivités, à savoir l'augmentation des cotisations à la CNRACL, impactera l'EID à hauteur de 120 K€ pour 2025.

Dette publique en France et en zone euro

(en % du PIB)



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2023, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleu.



2024 : une année de reddition des comptes révélatrice des difficultés de l'EID



Une fragilité budgétaire structurelle

Bien que le rapport de la Chambre régionale des comptes présenté au Conseil d'Administration du 27 juin 2024 reconnaisse la saine gestion de l'EID Méditerranée, le rapport a révélé une fragilité budgétaire structurelle de l'établissement, reposant sur des ressources financières en baisse, un mode d'action traditionnel de plus en plus contraint, ainsi qu'une pression croissante sur la masse salariale et le niveau d'engagement.

Chambre régionale
des comptes
Occitanie



Cette situation résulte de l'accumulation, au cours des vingt dernières années, de contraintes normatives et réglementaires qui ont fortement impacté les modes opératoires et les coûts de démoustication, et qui ont également entraîné une baisse des recettes provenant des activités connexes de l'établissement. Il apparaît que notre modèle de financement actuel n'est plus capable de couvrir intégralement et durablement nos missions principales de démoustication dans les conditions nécessaires à leur efficacité.

Cette situation doit nous alerter sur les conséquences de l'affaiblissement de l'EID dont l'enjeu est de protéger suffisamment et durablement les activités touristiques et économiques, et plus généralement d'assurer l'habitabilité d'une zone littorale de plus de 2 millions d'habitants permanents.

L'année 2024 a accentué la prise de conscience de ces difficultés financières structurelles.



Une activité opérationnelle élevée

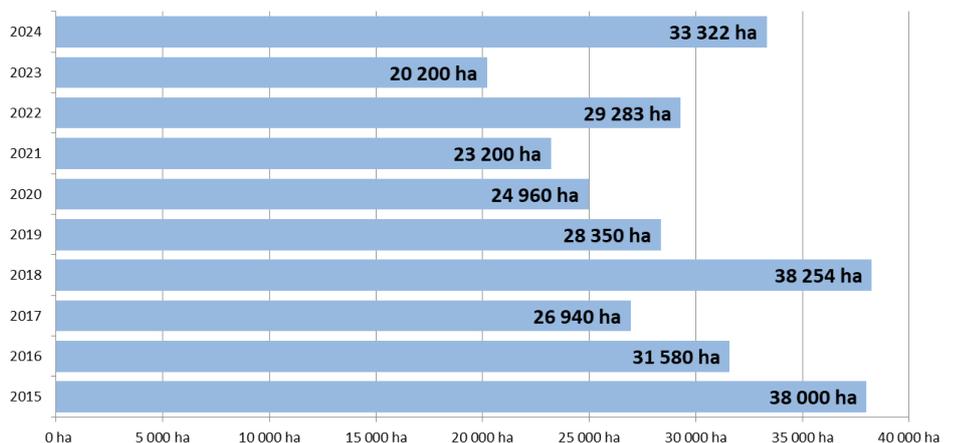
Contrôle des moustiques issus des zones humides

2024 a été marqué par une météo instable, qui a engendré un niveau d'activité de démoustication élevé avec plus de **33 000 hectares traités**, contre 20 000 hectares en 2023.

L'année 2024 se classe comme la troisième année la plus haute depuis 10 ans et au-dessus de la moyenne des 10 dernières années (29 000 ha).



Superficies traitées par an depuis 2015



Certifié QSE



Lutte antivectorielle

Sur le territoire de la région PACA, pour cette première année d'exécution du marché, les équipes ont fait face à un niveau d'activité tout à fait exceptionnel et ce dès le démarrage de la période de surveillance en mai.

	Nouveau marché LAV ARS PACA 2024		Ancien Marché LAV ARS PACA 2020/2023		
	2024	2023	2022	2021	2020
Nombre d'enquêtes	322	224	93	30	228
Nombre de traitements LAV	189	124	96	14	107

De nouveaux records ont ainsi été dépassés : nombre de cas signalés par semaine (28 début septembre) et nombre de traitements LAV hebdomadaire (22 interventions mi-septembre).

Les seuils proposés par l'EID dans le cadre du marché en termes de nombre maximum d'enquêtes et de traitements hebdomadaires ont été dépassés à plusieurs reprises (11 semaines en tout). Ce niveau d'activité a nécessité la mobilisation

de renforts des agences opérationnelles d'Occitanie et le recours à des intérimaires pour pallier l'absence imprévue d'agents contractuels spécifiquement recrutés pour les besoins du marché avec l'ARS PACA.



Une année révélatrice des contraintes budgétaires

Les finances de l'établissement sont sous pression. L'effet ciseau pèse lourdement sur le budget 2024, causé d'une part par la stagnation des cotisations statutaires et des recettes liées à la lutte antivectorielle (LAV), et d'autre part par l'inflation des dépenses.

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté par rapport à l'exercice 2023 (+ 8 %), alors que l'inflation est estimée à 2 %.

Certaines dépenses, soumises à des évolutions significatives, sont particulièrement difficiles à maîtriser. Elles concernent principalement les traitements aériens et les coûts des insecticides.

Traitements aériens : +161 K€ (+14 %) par rapport au réalisé 2023

Cette augmentation s'explique par le dépassement du forfait d'heures d'avion (+80 K€), l'augmentation du forfait hélicoptère (+34 K€), et le recours à une prestation externalisée drones (+47 K€) ;

Coûts des insecticides : +262 K€ (+60 %) par rapport au réalisé 2023

Cette hausse est liée à deux facteurs :

- Une année intense de traitements, entraînant une consommation annuelle d'insecticides de 696 K€.
- Le passage à la comptabilité des stocks d'insecticides, appliquée à partir de 2024, en réponse à une recommandation de la CRC. À partir de 2024, c'est la consommation annuelle qui est comptabilisée dans l'exercice, et non uniquement les achats réalisés. Cette nouvelle méthode comptable engendre une variation comptable de +262 K€ par rapport à 2023.
 - ✓ Achat d'insecticides sur l'exercice 2024 : 425 K€ (contre 434 K€ en 2023)
 - ✓ Consommation annuelle d'insecticides en 2024 : 696 K€

À partir de 2025, les comparaisons entre exercices s'appuieront sur la consommation financière des insecticides, permettant une meilleure visibilité sur l'évolution des coûts

**Résultat prévisionnel de l'exercice 2024****Rappel - Prévision de fin d'exercice (PFE) 2024**

Lors du Conseil d'administration du 19 novembre 2024, la prévision de fin d'exercice (PFE) a été analysée :

- Le résultat de l'exercice était estimé avec un excédent de 45 K€ en fonctionnement.
- Les reports des exercices précédents étaient quasi-intégralement consommés.
- L'établissement ne dégagait plus d'épargne brute, ce qui obérait sur le long terme toute capacité d'investissement.

En novembre 2024, il a été proposé au Conseil d'administration de stopper toutes les dépenses non obligatoires non encore engagées, afin de dégager un excédent 2024 plus important pour la construction du budget 2025.

Actualisation du résultat prévisionnel 2024**En fonctionnement**

Le résultat prévisionnel net de l'exercice 2024 est **déficitaire de -307 K€**.

Compte tenu des excédents des exercices précédents (844 K€), la fin de gestion présente, *in fine*, un résultat de fonctionnement de 537 K€ : des dépenses non réalisées à hauteur de 352 K€, et des recettes supérieures de 185 K€ par rapport à la prévision.

Objectif fin 2024 = conserver le maximum d'excédent (537 K€)	
<p>Maîtriser les dépenses</p>  <p>Dépenses non engagées (-352 k€)</p>	<p>Tous les services se sont mobilisés pour stopper un certain nombre de dépenses courantes (administration générale, communication, informatique, bâtiment, matériel, fluides, etc.)</p>
<p>Optimiser les recettes</p>  <p>Recettes supplémentaires (+185 k€)</p>	<p>LAV (+124 K€) : il avait été difficile d'estimer avec précision les recettes LAV en raison du nouveau marché de l'ARS PACA (construit en prix unitaires). Au vu de la forte activité en 2024, des recettes supplémentaires ont pu être encaissées en décembre, dont une partie négociée avec l'ARS.</p> <p>Autres recettes (+61 K€) : remboursements d'assurance statutaire, recettes supplémentaires de stock final d'insecticides, recettes diverses.</p>

En investissement

Le résultat prévisionnel net de l'exercice 2024 est **déficitaire de -444 K€**.

Outre les dépenses d'investissement courantes, l'EID a pu engager un certain nombre de projets : acquisition de nouvelles solutions informatiques pour optimiser la gestion des activités (gestion du stock d'insecticides, création d'un observatoire de la nuisance, gestion du temps de travail, déploiement d'outils plus collaboratifs et de visioconférence), renouvellement des postes informatiques, création d'une aire de stockage et de préparation des bouillies insecticides à l'agence de Montpellier/Fréjorgues.

Compte tenu des excédents des exercices précédents (1 326 K€), la fin de gestion présente, *in fine*, un résultat d'investissement de 882 K€, dont 360 K€ de restes à réaliser. L'affectation de ce résultat sur le budget 2025 permettra de dégager une recette supplémentaire nette de 522 K€.

En outre, le passage à la gestion de stock et l'intégration dans les comptes de l'EID du stock antérieur s'est traduit en application de la délibération n°2024-30 du 19 novembre 2024 par une écriture non budgétaire qui augmentera de 1 338 K€ l'excédent reporté.

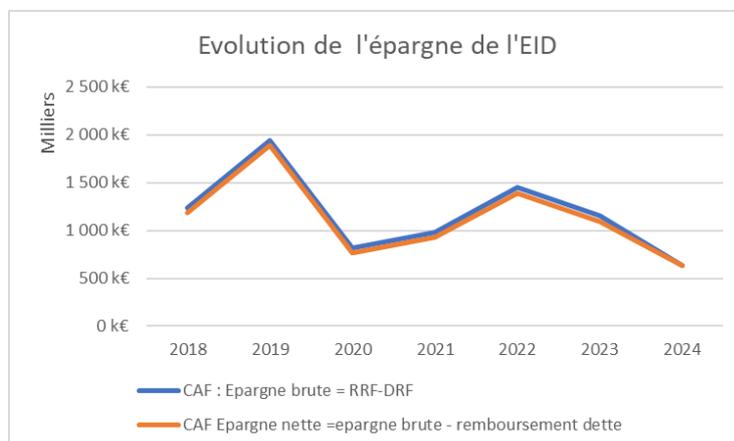
L'excédent d'investissement devrait ainsi s'établir à 1 860 K€ (hors restes à réaliser).

Un taux d'épargne brut en baisse

L'EID dispose d'un très **faible niveau d'endettement**. En 2024, l'épargne nette est équivalente à l'épargne brute, car l'établissement n'a plus d'emprunt en cours.

Cependant, la situation globale montre une **dégradation de l'épargne** :

- L'épargne brute en 2024 est la plus faible des sept dernières années*.
- Elle n'est plus suffisante pour financer l'annuité d'amortissement au rythme prévu par les délibérations, même avec une annuité neutralisée (sans l'amortissement des bâtiments).



*En 2020 et 2021, l'épargne avait baissé en raison des restitutions de participation (ce qui n'est pas le cas pour 2024)

Taux d'épargne brute : une dégradation en 2024

Le taux d'épargne brute mesure la part des recettes réelles de fonctionnement pouvant être utilisée pour investir ou rembourser la dette. La baisse du taux d'épargne brute en 2024 reflète une capacité d'autofinancement de plus en plus limitée.

Année	Épargne brute (K€)	Recettes réelles (K€)	Taux d'épargne brute (%)
2018	1 234	12 621	9,8 %
2019	1 942	12 820	15,2 %
2020	819	11 630	7,0 %
2021	983	11 386	8,6 %
2022	1 448	11 608	12,5 %
2023	1 154	12 429	9,3 %
2024	633	*12 792	5,0 %

*Les recettes réelles ont augmenté en 2024 suite au passage à la comptabilité des stocks

Qu'est-ce que l'épargne brute et l'épargne nette ?

L'**épargne brute** correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente la capacité de l'établissement à autofinancer ses investissements.

L'**épargne nette** représente l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Elle indique la capacité réelle de l'établissement à financer de nouveaux projets après avoir honoré ses engagements

➤ Un niveau de trésorerie à sécuriser

Les restes à recouvrer (1,9 M€) au 31 décembre 2024 ont exercé une pression forte sur la trésorerie de l'établissement.

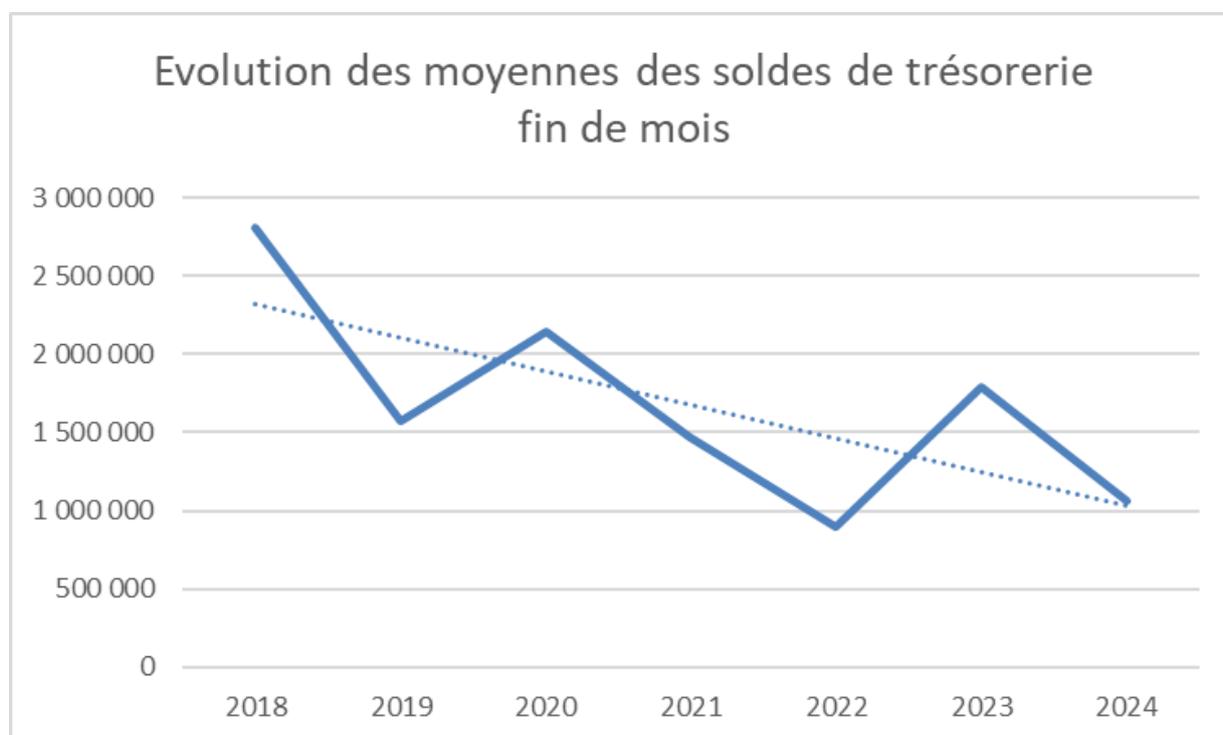
L'EID a mobilisé sa ligne de trésorerie en novembre 2024, avec un tirage de 500 K€.

Solde de trésorerie 2024 :

- Solde moyen mensuel : 1,063 M€, correspondant à environ **30 jours de trésorerie**.
- Solde au 31 décembre 2024 : 821 K€, incluant 555 K€ de dépenses rattachées et de restes à réaliser. Une fois ces engagements déduits, le solde « réel » s'élève à 266 K€.

L'EID dispose d'une ligne de trésorerie permettant un découvert autorisé jusqu'à 1 M€, destinée à couvrir les décalages ponctuels entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Toutefois, les taux d'intérêt à court terme, actuellement élevés, rendent son utilisation coûteuse : une mobilisation continue représenterait un coût annuel d'environ 40 K€.

Les tensions sur la trésorerie imposent à l'EID de préserver ses excédents afin de sécuriser ses flux financiers et éviter une détérioration des délais de paiement. Cette contrainte a été intégrée comme un paramètre dans la préparation du budget 2025.



2^{ème} partie



Orientations budgétaires et engagement pour 2025



Orientations budgétaires 2025 : visibilité, transparence et sécurisation

En tenant compte des contraintes budgétaires inédites auxquelles sont confrontées les collectivités membres, l'objectif sera d'éclairer sur les capacités financières structurelles de l'établissement.

➤ Le contexte budgétaire des collectivités membres

En juillet 2024, la Cour des comptes tirait la sonnette d'alarme sur « l'effet ciseau » qui est venu taillader le niveau d'épargne des Départements, en recul de 4,7 milliards d'euros en 2023 avec, d'un côté la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sous l'effet de la crise immobilière et, de l'autre le poids de la prise en charge des dépenses sociales (RSA, PCH, APA).

Dans ce contexte de tensions budgétaires, le gouvernement envisage en outre de solliciter davantage les collectivités locales pour participer à la réduction de la dette publique. Cette mesure pourrait aggraver une situation financière déjà complexe pour nos membres.

Concernant l'EID, les membres occitans se sont réunis pour examiner leurs engagements financiers :

- Les Départements ont exprimé leur volonté de maintenir leurs contributions respectives au niveau de 2024 ;
- La Région Occitanie a, de son côté, évoqué la possibilité d'une « année blanche » pour 2025.

Les discussions entre les membres étant toujours en cours, ce rapport a été élaboré conformément aux statuts en maintenant le niveau actuel de contribution de chaque membre.

➤ La stratégie budgétaire de l'EID

Les perspectives budgétaires pour 2025, et les années suivantes, sont préoccupantes eu égard à l'augmentation des coûts liée à la relance du marché d'épandage aérien et du marché pour l'achat d'insecticides, tout en faisant face à une stagnation des ressources financières.

Le budget 2025 s’articule autour de trois orientations majeures :

Visibilité : aucun projet nouveau n’est prévu en 2025, garantissant une stabilité budgétaire et administrative. Les efforts sont concentrés sur les projets déjà engagés ou préalablement prévus.

Transparence : les propositions budgétaires 2025 seront construites pour refléter la capacité financière structurelle de l’établissement.

Sécurisation : dans un contexte marqué par des incertitudes financières, les propositions tiendront compte d’un niveau de trésorerie suffisant pour garantir la viabilité financière de l’établissement.

La stratégie budgétaire vise à atteindre deux objectifs principaux :

1. Aligner les dépenses réelles sur les recettes réelles → pour refléter la capacité financière structurelle de l’établissement

Les propositions budgétaires pour 2025 ont été établies sans intégrer les reprises de résultats. Cette démarche permet d’éclairer et de refléter la capacité financière structurelle de l’établissement.

Les tableaux financiers présentés dans le rapport reflètent cette approche : ni le budget 2024 ni les projections pour 2025 n’intègrent les reprises de résultats.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL (F+I)	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
	Budgété	DOB	Budgété	DOB	Budgété	DOB
RECETTES REELLES (K€)*	11 544	11 486	190	370	11 734	11 856
DEPENSES RELLES (K€)*	11 180	11 276	2 419	669	13 599	11 946
*HORS variation des stocks					-1,9 M€	-90 K€

2. Conserver les excédents → pour sécuriser la trésorerie de l’établissement

Les excédents budgétaires seront conservés pour couvrir les restes à recouvrer, estimés à 1,9 million d’euros. Cette approche vise à maintenir un niveau de trésorerie suffisant, essentiel pour garantir la stabilité financière de l’établissement.

➤ Les orientations de l'EID

Il est proposé **d'aligner les dépenses réelles aux recettes réelles**. Pour y parvenir, cela induit la recherche d'économies sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement à travers 8 mesures :



1. Abaisser les investissements

Dans l'attente de solutions pérennes, il est proposé de suspendre autant que possible les investissements pour préserver la section de fonctionnement et sécuriser la trésorerie. Cela inclut le report des projets de modernisation des infrastructures (locaux techniques de l'aérodrome de Candillargues), de rénovation des locaux des agences (Canet, Narbonne), ainsi qu'une réduction des acquisitions de véhicules et matériels.

2. Reconstituer le stock d'insecticides pour anticiper les hausses de coûts en 2026

Afin de se prémunir contre l'augmentation prévisible des coûts liée au renouvellement du contrat en 2026, il est proposé de reconstituer les stocks dès 2025.

3. Juguler l'inflation des coûts des traitements aériens

Plusieurs ajustements ont dû être actionnés pour contenir l'inflation des coûts : réduction de la flotte avec la suppression d'un avion, diminution des heures de vol (-20 %), arrêt du recours à des prestations externalisées pour les drones. Ces mesures permettent de limiter l'augmentation des coûts à +124 k€ (au lieu de +400 k€).

4. Questionner l'organisation en cas de départs sur postes permanents

Chaque départ sera analysé pour ajuster les besoins et optimiser l'organisation.

5. Diminuer le recours aux non-permanents

Une limitation des recrutements de personnel non-permanent est proposée.

6. Sécuriser les emplois

Une revalorisation (phasée) du régime indemnitaire (RIFSEEP) est proposée pour limiter les recrutements infructueux, les départs et les recours à l'intérim.

7. Recentrer les missions Littoral

Les missions Littoral seront recentrées, en diminuant les travaux et en privilégiant les suivis, les études, la maîtrise d'œuvre ou les appels à manifestation d'intérêt, pour améliorer leur rentabilité et alléger les dépenses de personnel (suppression d'un contrat de projet, mutualisation de deux agents sur la mission nuisance).

8. Rationaliser les dépenses courantes compressibles

Une attention particulière sera portée sur les dépenses compressibles afin de les rationaliser.



La structure de la section de fonctionnement pour 2025

L'objectif est d'assurer un équilibre entre les dépenses réelles et les recettes réelles. La section de fonctionnement a été structurée sur plusieurs axes stratégiques :

- Maîtriser l'évolution de la masse salariale
- Contenir l'inflation des coûts liés aux traitements aériens et aux insecticides
- Rationaliser les dépenses courantes compressibles

Le budget 2025 en dépenses de fonctionnement est proposé à **13,5 M€**, en **diminution de -2,5%** par rapport au budget 2024.

➤ Les recettes de fonctionnement (13,5 M€)

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont en légère diminution de **-0,5 % (-58 K€)** par rapport au budget 2024. Les **recettes d'ordre** sont en augmentation.

Recettes (k€)	Budget 2024	DOB 2025	Évolution DOB / 2024
Participations statutaires	10 294	10 294	0,0 %
Activités connexes	899	848	-5,7 %
Recettes diverses	351	345	-1,9 %
Sous-total recettes réelles	11 544	11 486	-0,5 %
Stock final insecticides	1 039	1 156	11,2 %
Recette d'ordre – Neutralisation Amortissement	439	876	102,7 %
TOTAL	13 023*	13 519	3,8 %

*Le budget 2024 intégrait les excédents de 844 k€ dans l'équilibre budgétaire (d'où la différence entre les recettes et les dépenses 2024). Le DOB 2025 est équilibré en recettes et dépenses (sans intégrer les résultats).

➤ Les dépenses de fonctionnement

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont contenues, en légère augmentation de **+0,9 % (+96 K€)** par rapport au budget 2024. Les **dépenses d'ordre** sont en diminution.

Dépenses (k€)	Budget 2024	DOB 2025	Évolution DOB / 2024
Masse salariale	6 810	6 886	1,1%
Aérien	1 322	1 446	9,4%
Insecticides	454	731	61,1%
Autres dépenses (études, labo, R&D, déchets, Littoral)	291	237	-18,8%
Administration générale	846	756	-10,6%
Communication	68	68	-0,6%
Bâtiment	463	400	-13,7%
Informatique	484	318	-34,3%
Parc et matériels	441	435	-1,3%
Sous-total dépenses réelles	11 180	11 276	0,9%
Stock initial insecticides	1 338	1 067	-20,3%
Amortissement	1 350	1 175	-12,9%
TOTAL	13 867	13 519	-2,5%



Les recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le 21/02/2025

ID : 034-253401442-20250214-2025_03-DE



La composition des recettes réelles de fonctionnement reste globalement la même :

- Les participations des membres restent inchangées et représentent 90 % des recettes ;
- Les recettes des activités connexes se stabilisent autour de 7 % ;
- Les autres catégories de recettes représentent 3 % du volume total de produits perçus.

Participations des collectivités membres (10,3 M€)

Les contributions statutaires demeurent inchangées par rapport à 2023 et 2024.

Collectivités	Budget 2024	DOB 2025	Évolution
Département de l'Hérault	2 744 000	2 744 000	0 %
Région Occitanie	2 353 575	2 353 575	0 %
Département des Bouches du Rhône	1 413 428	1 413 428	0 %
Département des Bouches du Rhône "Convention Camargue"	680 000	680 000	0 %
Département du Gard	1 231 443	1 231 443	0 %
Département de l'Aude	1 012 016	1 012 016	0 %
Département des Pyrénées Orientales	859 340	859 340	0 %
TOTAL	10 293 802	10 293 802	0 %

Recettes des activités connexes (0,85 M€)

Les recettes connexes sont en diminution de -5,8 % par rapport au budget 2024 :

- Les recettes « LAV » sont budgétisées au vu d'une activité moyenne.
- Les recettes « Littoral » sont estimées au vu des projets confirmés.
- Les autres recettes sont en diminution, car estimées prudemment au vu des projets confirmés (l'EID a déposé d'autres projets R&D dont les résultats sont attendus).



Recettes connexes k€	Budget 2024	DOB 2025	Evolution
LAV	503	552	9,8%
Littoral	289	228	-21,0%
Recettes Diverses (RSI, labo, centre de formation, etc.)	107	67	-37,9%
TOTAL	899	847	-5,8%

Certifié QSE



➤ Recettes diverses (0,35 M€)

Les recettes diverses sont en légère baisse (-1,7 % / -6 K€), dues notamment à une baisse des loyers (arrêt de la location du laboratoire à la start-up Terratis), et à l'arrêt des versements effectués par Cogitis.

Recettes diverses k€	Budget 2024	DOB 2025	Evolution
Titre-restaurants Remboursement Personnel	190	242	27,3 %
Loyers	66	46	-30,0 %
Versement Cogitis	68	0	-100,0 %
Autres	28	57	108,7 %
TOTAL	351	345	-1,7 %

➤ Recettes d'ordre (0,88 M€)

Les recettes d'ordre de fonctionnement proviennent des dépenses d'ordre d'investissement. Il s'agit donc d'un retour en fonctionnement de ressources d'investissement.

Depuis 2022, cela se traduit par la neutralisation d'une partie de la dotation aux amortissements limitée au montant de l'amortissement des bâtiments publics.

Pour 2025, il est proposé d'aller plus loin en appliquant une disposition spécifique aux syndicats mixtes (article L5722-4 du CGCT¹) : cette règle permet de neutraliser l'excédent de la dotation aux amortissements lorsque celui-ci dépasse le besoin de financement des investissements.

En effet, en 2025, la limitation des investissements au strict nécessaire réduit considérablement ce besoin de financement. Ainsi, il est possible de neutraliser 863 k€ de dotation aux amortissements. Cette mesure contribue temporairement à compenser la hausse des dépenses de fonctionnement, sans avoir à augmenter les contributions.

Recettes d'ordre	Budget 2024	DOB 2025	évolution DOB / BP
Neutralisation des amortissements	416	863	107,4 %
Amortissement subventions	13	13	0 %
Travaux en régie	10	/	/
TOTAL	439	876	99,5%

¹ Article L5722-4 du CGCT : « Si les ressources dégagées par la dotation aux amortissements de l'exercice sont supérieures au besoin de financement de la section d'investissement du syndicat, la part excédentaire pourra être reprise en section de fonctionnement. »



Les dépenses de fonctionnement

Depuis longtemps, l'EID-Med subit un effet ciseau : augmentation des coûts aériens, insecticides, etc. L'EID adopte une rigueur de gestion sur ses dépenses de fonctionnement, fléchée principalement sur son principal poste de dépense, la masse salariale. L'EID Med devra s'engager en 2025 dans des travaux prospectifs sur ses effectifs (GPEC), et ses modes d'intervention.

Les charges de personnel (6,9 M€)

Structure des effectifs

ETP annuel*		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Permanents	Titulaires	126,7	127,6	130,3	128,2	125,3	122,9	117,7	115,8	114,4	111
	Contractuels	14,9	8,0	5,4	6,9	5,3	3,3	2,8	2,8	4,5	6,5
	s/total	141,6	135,6	135,7	135,1	130,6	126,2	120,5	118,6	118,9	117,5
Non permanents	Saisonniers	8,3	12,3	14,5	11,5	13,1	8,4	12	10,8	11,7	12,2
	Occasionnels	8,6	4,8	4,9	4,1	5,0	5,3	3,9	5	4,9	3,2
	Autres/Ct projet	1,0	1,0	1,0	0,4	1,3	0,1	3,9	3	3,7	5,4
	s/total	17,9	18,1	20,4	16,0	19,4	13,8	19,8	18,8	20,3	20,8
Total	159,5	153,7	156,1	151,1	150,0	140,0	140,3	137,4	139,2	138,3	

*Les effectifs sont arrêtés au 31/12/2024.

En 2024, l'EID a enregistré 13 départs et 12 arrivées sur postes permanents. A chaque départ, une réflexion est menée sur le remplacement (ou non-remplacement) et la réorganisation des missions.



Réorganisation et ajustement des organisations des services en 2024

- *Internalisation des compétences et du personnel de COGITIS* : suite à la dissolution du syndicat mixte COGITIS, l'EID a procédé à la réinternalisation des compétences informatiques ainsi que de son personnel. À ce titre, trois ingénieurs (catégorie A) et un technicien (catégorie B) ont été intégrés dans l'effectif de l'EID. Concernant les prestations mutualisées, notamment l'infogérance et la sécurité informatique, une solution de mutualisation avec un autre membre avait été envisagée. Cependant, cette option n'a pas été retenue, et ces prestations seront désormais confiées à un prestataire externe.
- *Réorganisation de la Direction de la communication* : une réflexion sur la réorganisation de la Direction de la Communication et des Relations Extérieures (DCRE) a été engagée suite au départ à la retraite de son Directeur. **Le poste du Directeur ne sera pas remplacé.** Ce départ constitue une opportunité pour repenser et optimiser l'organisation des missions de communication de l'établissement. L'organigramme se concentre sur un Pôle communication, directement rattaché au Directeur Général.
- *Réorganisation des missions au sein de la Direction Administrative* : à la suite du départ de deux agents, les postes et missions ont été repensés et adaptés aux besoins de l'établissement. Le poste de responsable du centre de formation a été requalifié en chargé de mission RH, avec pour mission de piloter des projets structurants tels que la GPEC, le plan de formation et les autres initiatives stratégiques adoptées dans les lignes de gestion (LDG). Par ailleurs, le poste d'assistante juridique a été transformé en un rôle dédié à la coordination des fonctions administratives et juridiques, tout en ayant pour objectif de moderniser la communication interne en matière de ressources humaines.

Orientations pour l'organisation des services en 2025

- *Poursuivre l'étude GPEC dans les agences opérationnelles* : La première phase de l'étude (diagnostic) s'est achevée fin 2024 et les conclusions ont été présentées aux responsables d'agence opérationnelle et à l'ensemble des cadres. La phase de propositions a débuté au mois de janvier 2025 et permettra d'approfondir différentes thématiques et notamment l'organisation type d'une agence, les indicateurs d'activité et de dimensionnement, les missions métiers et compétences et les outils et matériels de démoustication. Ces réflexions intègrent une dimension prospective. Elles sont également conditionnées par des orientations du projet d'établissement s'agissant notamment des modalités d'action contre la nuisance du moustique-tigre.
- *Conforter la coordination et la stratégie opérationnelle* : suite au départ en 2024 de la Directrice technique adjointe, le poste a été requalifié en « Ingénieur Coordination et Stratégie Opérationnelle » et affecté au pôle coordination opérationnelle. En lien avec l'orientation de projet d'établissement de conforter la mission historique de lutte contre la nuisance des moustiques autochtones, l'objectif visé est de fournir un appui au responsable de pôle pour la supervision des activités des agences opérationnelles (appui technique et suivi d'activité, application des modes opératoires de démoustication, harmonisation des pratiques), la rédaction de rapports techniques (bilans, analyses, recommandations), le suivi du plan de formation et le pilotage de projets spécifiques.

- **Diminuer le recours aux non-permanents et revoir à la baisse notre capacité d'intervention sur le terrain :**
 - Au siège, les renforts habituellement recrutés en période d'accroissement d'activité sur des fonctions administratives et techniques, ne seront pas reconduits en 2025. Le recours à l'intérim ne sera également pas actionné.
 - Au sein des agences, pour la mission historique de lutte contre la nuisance des moustiques autochtones, l'EID fait appel chaque année à des personnels contractuels pour renforcer les équipes hors période creuse (soit d'avril à fin octobre). Ces personnels dont certains sont recrutés depuis plusieurs années consécutives, accomplissent des missions identiques à celles des titulaires sur une durée moyenne de 7 à 8 mois. Il a été proposé la suppression de 4 postes de saisonnier et la diminution du nombre de mois pour ceux dont le poste a été conservé. Cette baisse des moyens impactera la réalisation des missions de terrain qu'il s'agisse des prospections, qui permettent d'identifier les éclosions larvaires et de proposer des traitements, ou des traitements terrestres avec engins ou à pieds, majoritairement mis en œuvre par les personnels contractuels, plus jeunes que les titulaires.
 - Pour l'activité de « LAV » résultant du marché avec l'ARS PACA (Agence de St Chamas et antenne de Roquebrune), l'EID s'est engagée à un dimensionnement en termes de personnel dans son mémoire en réponse (jusqu'à 10 agents pendant les mois d'activité forte de fin juillet à fin octobre). Le parti pris a été de réduire le nombre de mois pour chaque agent pour coller plus finement à la réalité de l'activité opérationnelle et équilibrer financièrement la mission. Habituellement, l'EID a recours à 22 saisonniers, ce qui équivaut à environ 12 équivalents temps plein (ETP). Pour 2025, il est proposé une diminution de 37 % du nombre de mois (99 mois au lieu de 158 mois en 2024), ce qui équivaut à 8 ETP.
- **Recentrer les missions « Littoral » pour une meilleure rentabilité, et alléger ses dépenses de personnel :** un contrat de projet ne sera pas reconduit. Une mutualisation de deux agents du Littoral sur la mission nuisance permettra de ne pas recourir en 2025 à des personnels contractuels pour renforcer l'agence de Sauvian (cf. Paragraphe précédent) et induira une économie de 20 mois de saisonniers.



Masse salariale (chapitre 012)

Masse salariale	Budget 2024	DOB 2025	Evolution €	Evolution %
Permanent	5 874 847	5 973 381	+ 98 K€	+2 %
Non Permanent	935 289	628 105	- 307 K€	-33 %
GVT, CET, GIPA		64 200	+ 64 K€	
Revalorisation RIFSEEP	-	100 000	+ 100 K€	
CNRACL	-	120 000	+ 120 K€	
TOTAL MASSE SALARIALE	6 810 136	6 885 686	+75 K€	+1,1 %

Le budget alloué à la masse salariale est contenu avec une augmentation de **1,1 % (+75 K€)**. L'augmentation de l'enveloppe dédiée aux postes permanents de **+98 K€** s'explique par :

- L'intégration sur une année pleine des agents Cogitis : la reprise de ce personnel représente un coût annuel de 236 K€. Étant donné que leur intégration s'est faite en juillet 2024, l'impact financier entre 2024 et 2025 correspond à une hausse de **+117 K€**
- Les effets des départs/arrivées : les mouvements de personnel, liés aux départs et recrutements, représentent une variation de **-19 K€**

Une réduction ciblée de **-307 K€** sur l'enveloppe dédiée aux postes non permanents est proposée :

- Non remplacement des postes de renfort (accueil, secrétariat, administratif, technique) : **-66 K€**
- Fin d'un contrat de projet au Pôle Littoral : **-32 K€**
- Réduction des contrats saisonniers : il est proposé une diminution de 37 % du nombre de mois (99 mois au lieu de 158 mois en 2024), représentant une économie de **-164 K€**.
- Suppression du recours aux intérimaires : **-45 K€**

Parallèlement, l'EID entend moderniser sa gestion des ressources humaines à travers ses lignes directrices de gestion (LDG)2024-2029, visant notamment à aligner le régime indemnitaire sur le bassin d'emploi et sur les besoins opérationnels, tout en maîtrisant les coûts.

Le régime indemnitaire de l'EID n'a pas évolué depuis 2008. L'EID doit y remédier pour :

- **Recruter efficacement et fidéliser les agents** : les recrutements nécessitent systématiquement le maintien des régimes indemnitaires des collectivités d'origine allant de 27 % à 105 %, entraînant des disparités salariales et des échecs de recrutement. Une étude menée avec les services des membres montre que les rémunérations, principalement celles des agents de catégorie C (IFSE de 223,63 € mensuels), sont bien en dessous de celles des collectivités membres et du bassin d'emploi.
- **Éviter le recours à l'intérim** : les difficultés à recruter obligent l'EID à recourir à des agences d'intérim, engendrant des surcoûts.
- **Accompagner les mesures liées à la réduction du recours aux contractuels** : il est proposé de valoriser les titulaires en poste qui devront adapter leurs missions pour compenser la réduction du recours aux contractuels.

Pour répondre à cette situation, une revalorisation du régime indemnitaire (RIFSEEP) a été travaillée. Le coût de cette revalorisation, **estimée à 200 K€**, permet de réduire l'écart avec le niveau de rémunération des collectivités membres, sans toutefois l'atteindre.

A l'aune des difficultés financières, **il est proposé un scénario médian consistant à phaser la revalorisation en consacrant une enveloppe de 100 K€ en 2025** en priorisant le rattrapage des groupes de fonctions les plus en retard, notamment les catégories C.

➤ Les traitements aériens (1,4 M€)

Traitements aériens (k€)	Budget 2024	DOB 2025	Evolution DOB / 2024
Avion	1037	1 218	+17,4 %
Hélicoptère	237	228	-3,8 %
Prestation drone externalisée	48	0	-100 %
TOTAL AERIEN	1 322	1 446	+9,4 %

Le budget alloué aux traitements aériens augmente de **9,4 % (+124 K€)**, mais s'accompagne toutefois d'une diminution du niveau de service.

Révision du budget des traitements aériens et des moyens alloués

En 2024, la relance du marché de location d'une cellule aérienne a révélé un surcoût significatif de 40 % (+400 K€) par rapport à l'ancien marché. Cette situation a conduit l'EID à engager des négociations avec le candidat. En janvier 2025, le marché a été attribué à la société DELTA 2 pour un montant de 1 218 000 € TTC, incluant un forfait de 400 heures de vol par an. Grâce aux négociations, l'augmentation des coûts a pu être limitée (+181 K€ par rapport au budget 2024), mais en contrepartie d'une réduction du nombre d'avions (1 avion en moins en période haute et le week-end hors saison).

Afin de juguler l'inflation des coûts des traitements aériens, deux mesures sont proposées :

- Se limiter au nombre d'heures fixés par les forfaits des marchés avion (400h) et hélicoptère (140h) ;
- Ne pas reconduire la prestation externalisée de traitement par drone.



Conséquences opérationnelles

Cette réduction des moyens aériens entraîne une **baisse de 20 % des heures de vol d'avion** par rapport à la moyenne des huit dernières années (400h de forfait au lieu des 472h en moyenne sur les 8 dernières années).

Cette diminution du nombre d'heures global de vol, nécessitera de continger les traitements par avion, et de faire des choix dès le début de l'année, par exemple, en retardant le démarrage effectif de la période de traitement, en s'exonérant des reprises de traitement même en cas de risque d'échec, ou en réduisant systématiquement les périmètres traités afin de ne pas dépasser un quota d'heures mensuel.

La baisse du nombre d'avions mobilisable accroît les risques de nuisances en cas d'épisodes majeurs nécessitant un déploiement rapide et simultané d'aéronefs sur l'ensemble de la zone d'action. De tels épisodes ont notamment été observés en 2024 (mars, mai, septembre) et en 2022 (juin, août).

L'impact de cette réduction de moyens sera d'autant plus sensible qu'un certain nombre d'autres contraintes affectent les opérations de traitement :

- Restrictions horaires imposées sur certains milieux sensibles.
- Augmentation de la fréquentation des sites naturels, rendant les interventions plus complexes et limitées dans le temps.
- Conditions météorologiques défavorables, telles que le brouillard et les vents, réduisant les fenêtres d'intervention disponibles.
- Mesures de réduction Natura 2000.

Les mesures de restriction budgétaires prévues conduisent à l'impossibilité de reconduire un marché avec un prestataire drone, alors que l'expérimentation menée en 2024 a été très concluante du point de vue de l'efficacité des traitements.

Le drone n'est certes pas un moyen permettant de concurrencer l'avion ou l'hélicoptère en termes de rendement, mais il présente de multiples avantages et constitue une solution d'avenir pour des traitements nécessitant une grande précision de contour, dans des zones soumises à des restrictions d'accès avec des engins ou à pieds.



La décision a été prise d'accélérer le recours à des traitements drone réalisés en régie par des agents de l'EID, mais cela prendra du temps (acquisition des machines et formation des agents) et diminuera, quoi qu'il en soit, la force de frappe de l'EID, par le seul mode d'intervention en régie.

Cet arbitrage obère donc la capacité de l'EID de se doter rapidement d'un moyen de traitement complémentaire fiable et efficace, qui peut se substituer à l'hélicoptère, dont les heures de vol seront également contingentées, pour traiter des petites surfaces irrégulières ou des linéaires.

➤ Les insecticides (0,7 M€)

Pour sécuriser l'activité opérationnelle, l'EID prévoit de constituer un stock d'insecticides permettant de traiter 1,5 fois les surfaces moyennes traitées les 10 dernières années.

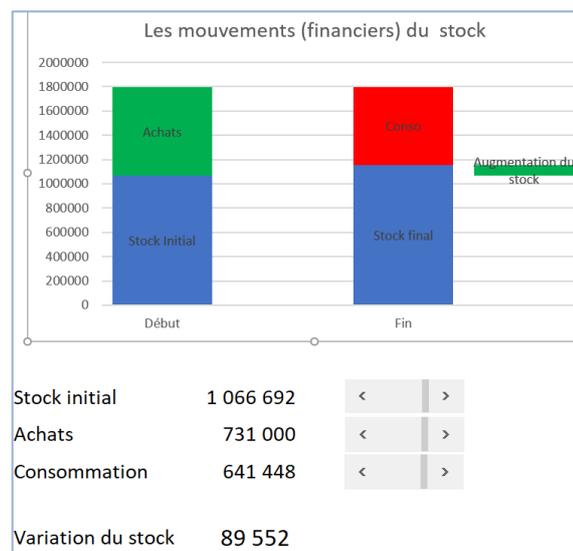
La reconstitution du stock est envisagée en 2025, car le marché d'achat d'insecticides doit être renouvelé pour 2026 avec une augmentation prévisible des coûts (estimée entre 20 % et 30 %).

Le stock initial 2025 est de 1 066 692 €.

Pour 2025, le budget proposé est construit avec une prévision de consommation d'insecticides évaluée à **641 448 €** (pour 25 000 ha de surface traitées).

Des achats à hauteur de 731 K€ sont prévus pour :

- Compenser la consommation prévisionnelle 2025 (641 K€) ;
- Reconstituer le stock pour disposer en fin d'exercice 2025 d'un stock permettant de couvrir une 1,5 année moyenne de traitements (90 K€)



Du fait de la comptabilité des stocks, cette reconstitution du stock est neutre pour le résultat de l'exercice :

- Le supplément d'achat est compensé par l'inscription d'une recette traduisant l'augmentation du stock (89 552€).
- Ce supplément d'achat consomme uniquement de la trésorerie.

Afin de maîtriser les coûts, l'EID va amplifier sa politique de réduction des doses de biocides en 2025 : 20 % de réduction de doses sur 100 % des surfaces traitées quelle que soit la saison.

➤ Les autres charges (2,2 M€)

Autres dépenses (k€)	Budgétisé 2024	DOB 2025	Évolution DOB / 24
Administration générale	846	756	-10,6 %
Communication	68	68	-0,6 %
Informatique	484	318	-34,3 %
Bâtiment	463	400	-13,7 %
Parc et matériels	441	435	-1,3 %
Autres dépenses techniques/Littoral	291	237	-18,8 %
TOTAL	2 593	2 214	-14,6 %

Un plan d'économies et des efforts de gestion ont été mis en œuvre pour réduire les dépenses **(-14,6 %)** :

- Administration générale : les dépenses courantes administratives (abonnements, réception, etc.) ont été réduites. Les études (assistance à maîtrise d'ouvrage) portant sur le projet d'établissement, la rénovation des statuts (contributions financières et comptabilité analytique), le régime indemnitaire, ne sont pas prévues en 2025.
- Informatique : la baisse fait suite à la dissolution du syndicat mixte Cogitis, baisse qui se répercute par une hausse sur le chapitre 012 (intégration du personnel).
- Bâtiment, parc et matériels, autres : les dépenses courantes ont été réduites



La section d'investissement

Dans l'attente de solutions pérennes, il est proposé de suspendre autant que possible les investissements afin de préserver la section de fonctionnement et sécuriser le niveau de trésorerie. Cela inclut le report des projets de modernisation des infrastructures (locaux techniques de l'aérodrome de Candillargues), de rénovation des locaux des agences (Canet-en-Roussillon, Narbonne), ainsi qu'une réduction des acquisitions de véhicules et de matériels.

Le budget 2025 en dépenses d'investissement est proposé à **1,5 M€**, en diminution de **-37,4 %** par rapport au budget 2024 (hors restes à réaliser).

Les recettes d'investissement (1,5 M€)

Les recettes d'investissement sont en baisse de **-1,6 % (- 25 K€)** par rapport au budget 2024 :

Recettes d'investissement (k€)	Budget 2024	DOB 2025	Évolution DOB / 2024
FCTVA	150	280	86,7 %*
Produits de cession	40	90	125 %
Sous-total recettes réelles	190	370	94,7 %
Amortissements	1 380	1 175	-14,9 %
TOTAL	1 570	1 545	-1,6 %

*FCTVA : le FCTVA 2024 sera perçu en 2025 suite à un problème de paramétrage informatique qui a empêché la transmission automatisée à la DGCL.

Les dépenses d'investissement (1,5 M€)

Les dépenses d'investissement sont en nette diminution de **-37,4 % (-925 K€)** par rapport au budget 2024 :

Dépenses d'investissement(k€)	Budget 2024	DOB 2025	Évolution DOB / 2024
Bâtiment	912	80	-91,2 %
Informatique	689	365	-47,0 %
Parc et matériels	388	170	-56,2 %
Drones	41	40	-1,7 %
Divers	11	14	27,3 %
Sous-total dépenses réelles	2 040	669	-67,2 %
Amortissements	13	13	-1,5 %
Neutralisation amortissement	416	863	107,4 %
TOTAL	2 470	1 545	-37,4 %
Restes à réaliser (N-1)*	379	360	
TOTAL avec Restes à réaliser	2 849	1 906	-33,1%

*En 2024, les restes à réaliser 2023 ont été repris au BP
En 2025, les restes à réaliser 2024 seront repris au BS

Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles programmées sont en nette régression (-72 %) :

- Aucun projet nouveau n'est prévu en 2025, garantissant une stabilité budgétaire et administrative.
- Les dépenses sont revues - autant que possible - à la baisse : réduction des acquisitions de véhicules et matériels (seul le renouvellement des engins de traitements vétustes est maintenu), report des projets informatiques (notamment le déport de nos doubles sauvegardes via le cloud), report des travaux de modernisation ou rénovation des bâtiments.
- L'achat de drones de traitement est préservé en 2025 (40 K€), ainsi que la formation des télépilotes.

Également, il sera proposé de ne pas reconduire d'autorisations de programmes en 2025, et de reporter tout projet dans un futur Plan Pluriannuel d'Investissement. Cela inclut notamment le report des projets de modernisation des infrastructures (locaux techniques de l'aérodrome de Candillargues), de rénovation des locaux des agences (sanitaires et vestiaires à Canet-en-Roussillon et à Narbonne).

Dépenses d'ordre

Pour le budget 2025, il est proposé de mettre en œuvre les dispositions prévues à l'article L5722-4 du CGCT : les ressources dégagées par la dotation aux amortissements de l'exercice sont supérieures au besoin de financement de la section d'investissement. La part excédentaire de 863 K€ est reprise en section de fonctionnement.

Structure et gestion de l'encours de la dette

L'EID Méditerranée n'a pas de dette ni d'emprunt.



L'équilibre global du budget 2025

La projection de trésorerie



En se limitant aux dépenses prévues au DOB 2025, et en intégrant les restes à réaliser 2024, le total des dépenses s'élève à 15,5 M€ pour 2025. En 2024, les dépenses prévues au budget s'élevaient à 16,7 M€.

Le budget 2025 en dépenses est proposé avec une baisse de 1,2 M€ par rapport au budget 2024 (-7,7%).
 Cela permet de conserver les excédents antérieurs pour sécuriser le niveau de trésorerie.

L'équilibre global du budget 2025

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Masse salariale	6 885 686	10 294 000	Contributions
	Aérien	1 446 000	847 100	Connexes
	Insecticides	731 000	345 000	Recettes diverses
	Autres dépenses techniques	236 527		
	Administration générale	756 230		
	Communication	68 000		
	Bâtiment	400 000		
	Informatique	318 000		
	Parc et matériel	435 000		
	Stock initial d'insecticides	1 066 692	1 156 244	Stock final d'insecticides
Amortissements	1 175 369	12 800	Amortissements subv	
		863 360	Neutralisation	
	Total section	13 518 504	13 518 504	
INVESTISSEMENT	Amortissements subv	12 800	1 175 369	Amortissements
	Neutralisation	863 360		
	Divers	54 000	280 000	FCTVA
	Bâtiment	80 000	90 000	Cessions
	Informatique	365 209		
	Parc et matériels	170 000		
	Total section	1 545 369	1 545 369	



➤ La projection de trésorerie

Trésorerie prévisionnelle fin 2025*	
EXCEDENTS	2 345 530
Provisions	950 000
Stock	-1 156 244
Restes à recouvrer	-2 000 000
Trésorerie au 31/12/25	139 286

*Trésorerie prévisionnelle fin 2025 (sans rattachements et reports 2025), avec conservation des excédents, une exécution à 100% du BP 2025 et un niveau de restes à recouvrer à 2M€.

Le niveau des restes à recouvrer est la seule variable ayant un impact direct sur la trésorerie.

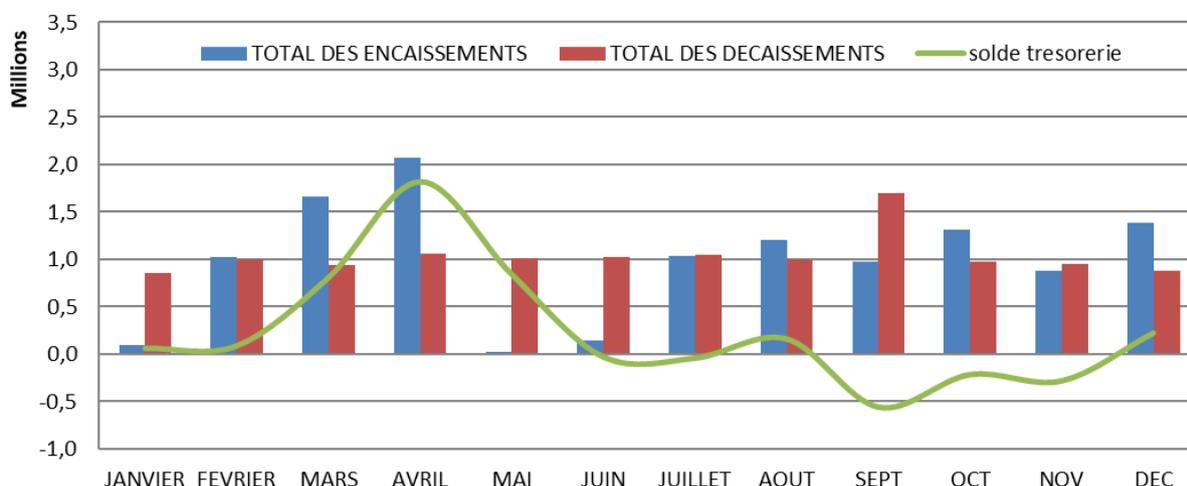
Toute augmentation des restes à recouvrer mettra en péril la stabilité financière.

Il est proposé aux membres de s'engager sur le niveau et l'échéancier des paiements.

Trésorerie au 31/12/2025 : 226 K€

Une mobilisation de la ligne de trésorerie sera nécessaire de septembre à décembre sans dépassement de l'encours mobilisable.

PLAN PREVISIONNEL DE TRESORERIE 2025



Le plan de trésorerie s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- Recettes :
 - Tous les membres honorent le montant de leur participation votée au BP 2025
 - Les participations sont perçues aux mêmes moments qu'en 2024
 - Les autres recettes prévues au DOB 2025 sont réparties sur l'année

Au final 97,2 % des autres recettes prévues au DOB sont encaissées, laissant un solde de 33 K€ en rattachements ou en restes à recouvrer.

- Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : réalisation à 100 % pour les salaires, insecticides et traitements aériens. Réalisation à 95 % pour les autres dépenses. Soit 110 K€ de rattachement ou dépenses non réalisées.
 - Dépenses d'investissement : exécution à 91 % (restes à réaliser 2024 inclus). Un solde de 91,2 K€ en restes à réaliser 2025 sera reporté sur 2026.

3^{ème} partie



Perspectives pour 2025
au-delà

et



Perspectives pour 2025 et au-delà

Le budget 2025 sera un exercice de transition. La réduction des moyens impose d'adapter notre gestion opérationnelle pour contenir nos dépenses tout en optimisant le service rendu.

En parallèle, nous initiions avec nos membres, une réflexion collective prospective sur les grands enjeux de nos missions et les choix stratégiques à proposer aux exécutifs.



Les impacts sur l'activité opérationnelle de lutte contre la nuisance des moustiques autochtones

Les dispositions visant à juguler l'inflation des traitements aériens, conjuguées aux économies à réaliser sur les insecticides et celles proposées sur les personnels contractuels affectés à la mission historique de lutte contre les moustiques autochtones auront des impacts sur la mission historique de lutte contre les moustiques autochtones.

Une diminution du nombre d'hectares traités

Pour l'année 2025, en partant du principe que l'on ne pourra financer que les forfaits pour l'avion (400 h) et l'hélicoptère (140 h), et en tenant compte du rendement moyen (36 ha/h pour l'avion et 28 ha/h pour l'hélicoptère), et d'une estimation des traitements réalisables par voie terrestre basée sur les années précédentes, l'EID devrait être en mesure de traiter approximativement :

- 15 000 ha par avion
- 4 000 ha par hélicoptère
- 6 000 ha par voie terrestre (en tenant compte de la diminution du nombre de personnels contractuels)

Soit un total d'environ 25 000 ha seulement, alors que la moyenne du nombre d'hectares traités tous moyens confondus sur les 10 dernières années est de 29 300 ha.

Il est précisé que le recours aux traitements terrestres lorsqu'il ne sera pas possible d'opérer par voie aérienne, ne sera pas toujours possible, d'une part pour une question d'accessibilité, de rendement journalier et de potentiel d'intervention humain et matériel, sur des surfaces de plusieurs dizaines voire centaines d'hectares, et d'autre part parce que les mesures de réduction Natura 2000 restreignent dans de nombreux sites au maximum la pénétration dans les milieux naturels protégés.



Une réactivité moindre en cas d'évènement majeur

La baisse du nombre d'avions mobilisable aura pour conséquence d'accroître les risques de nuisances en cas d'épisodes majeurs nécessitant un déploiement rapide et simultané d'aéronefs à forts rendements sur l'ensemble de la zone d'action. De tels épisodes ont notamment été observés en 2024 (mars, mai, septembre) et en 2022 (juin, août).

L'impact de cette réduction de moyens sera d'autant plus sensible qu'un certain nombre d'autres contraintes affectent les opérations de traitement :

- Restrictions horaires imposées sur certains milieux sensibles.
- Augmentation de la fréquentation des sites naturels, rendant les interventions plus complexes et limitées en journée.
- Conditions météorologiques défavorables, telles que le brouillard et les vents, réduisant les fenêtres d'intervention disponibles.
- Mesures de réduction Natura 2000.

Une prise de risque en termes d'efficacité des traitements du fait de la généralisation de la réduction de doses d'insecticides

L'EID est engagée depuis plusieurs années dans une politique de réduction des doses d'insecticide appliquées (réduction de 20 % des doses sur 65% des surfaces hors période à risques de juin à septembre). Les dispositions envisagées pour 2025, consistant à généraliser la réduction de doses sur l'ensemble des surfaces quelle que soit la période pourraient présenter un risque en termes d'efficacité des traitements. En effet, Les facteurs les plus défavorables à l'efficacité du Bti (densités, rapidité du développement larvaire, faible hauteur et température élevée de l'eau) se cumulent d'autant plus entre juin et septembre.

Si toutefois un impact défavorable était constaté ou suspecté sur certains secteurs, l'EID ajusterait le dosage pour revenir en dose pleine.

➤ Les principes de gestion opérationnelle

Les principes de gestion courante

Les contraintes budgétaires et les choix qui en découlent en termes de moyens opérationnels conduiront à adopter des principes de gestion courante « prudentielle » afin de ne pas être contraints d'arrêter purement et simplement de traiter dès que les montants budgétaires prédéfinis auront été atteints.

- ***Pas de traitement aux mois de janvier et décembre***, mais prospections fines afin de suivre précisément les éclosions
- ***Pas de traitements aériens aux mois de février et novembre*** mais réalisation de traitements en régie avec tous les moyens disponibles en agence (y compris drones de traitement quand il y en a) uniquement sur les éclosions larvaires « à enjeux »
- ***Mobilisation de tous les moyens de traitement existants entre les mois de mars et octobre*** (y compris aériens).

Lorsque des traitements pourront être mis en œuvre (entre les mois de février et novembre selon les moyens), **il conviendra de se caler sur la courbe d'évolution des surfaces moyennes traitées depuis 2016**, qui permettra de définir une dynamique de référence maximale pour ces traitements par moyen (régie/avion/hélicoptère).

En fonction des mises en eau et des risques de nuisance évalués par les services de l'EID à partir de paramètres tels que les surfaces d'éclosions, les densités larvaires observées, et la proximité de zones habitées ou touristiques, des choix pourront être opérés pour se caler en deçà de cette courbe de référence (zones non traitées ou sur des surfaces réduites).

Des objectifs mensuels par agence et par moyen de traitement (régie/avion/hélicoptère) pourraient être définis pour faciliter la mise en pratique de cette disposition.

Une option pourrait être de définir des périodes à « moindre enjeu » et des « périodes à enjeu fort » de façon à se donner la possibilité de moduler le volume maximal de traitements en fonction des enjeux touristiques par exemple. On fixerait ainsi l'objectif de traitement en deçà de la courbe de référence pour les périodes à moindre enjeu, de façon à se laisser la possibilité de dépasser l'objectif sur d'autres périodes.

D'une manière générale, il conviendra pour les équipes de l'EID de caractériser au mieux les éclosions afin d'être pertinent dans les choix proposés.

De la même manière, un effort sera fait pour caractériser les impacts des situations de non traitements ou de traitement partiel et ajuster, en fonction, les critères de priorisation et de décision.

La gestion de crise

En gestion courante, les éventuelles nuisances résiduelles résultant des choix opérés pour respecter l'objectif en termes de dynamique de traitement resteront limitées dans le temps et dans l'espace.

A contrario, une situation de crise se caractérisera par des choix induisant des situations de nuisances résiduelles localisées fortes et/ou généralisées sur la zone d'action.

Face à ce type de situation, des choix seront opérés au niveau de la direction sur proposition de la coordination opérationnelle et les membres du CA et les services des départements et de la Région Occitanie en seront informés dans les délais les plus courts.

Par ailleurs, il est probable que l'on constate une augmentation du nombre de demandes de traitements adulticides par les communes pour juguler les nuisances sur leur territoire.

Il conviendra vraisemblablement d'adopter des dispositions (à reporter dans les arrêtés préfectoraux annuels de démoustication) visant à restreindre au maximum le recours à ces traitements qui sont peu sélectifs, dont les effets sont limités dans le temps, et qui s'ils se multiplient pourraient à terme augmenter le risque de résistance chez les populations de moustiques locales.

La communication en gestion courante et en gestion de crise

L'adaptation du niveau de service de démoustication devra s'accompagner d'une communication adaptée vers les acteurs des territoires (élus, professionnels du tourisme..) :

- En amont de la saison pour les sensibiliser au risque d'une augmentation de la présence des moustiques et des nuisances associées,
- Au moment des situations de crise lors d'épisodes de nuisances résiduelles fortes et/ou généralisées.

➤ Des réflexions à initier dans des groupes techniques

Lors de la rencontre du 10 décembre 2024, les exécutifs des membres de l'EID ont formulé leur souhait de mettre en place un « comité d'expert » sur l'avenir de leur opérateur public mutualisé de démoustication.

Il s'agirait d'un comité technique, associant l'EID à ses membres dans le but de structurer les réflexions thématiques sur les grandes problématiques actuelles et futures de l'établissement, afin de permettre aux élus de se positionner sur les choix stratégiques à venir.

La 1^{ère} phase serait la mise en place au 1^{er} semestre 2025 de ce « comité d'expert », piloté par les directeurs généraux des membres et de l'EID, et le choix des thématiques à décliner au sein de groupes de travail prospectifs.

Les thématiques ci-dessous reflètent les enjeux et les risques qui pèsent sur l'établissement et son activité principale de démoustication. Tout ou partie d'entre elles pourraient relever de ces groupes pluridisciplinaires :

- Un modèle d'épandage aérien « classique », via avions et hélicoptères, à bout de souffle.
- Les méthodes de lutte contre la nuisance : problématiques autour du biocide Bti et des solutions alternatives.
- La stratégie de l'établissement pour la lutte contre le moustique-tigre.
- L'évolution de la gouvernance économique et politique.
- Les perspectives pour les missions connexes de l'établissement (lutte antivectorielle, santé publique, littoral, ...).

Ces groupes sectoriels associeraient collégialement des représentants de l'EID et de chacune des collectivités membres. Pour chacun, une collectivité pourrait être désignée « pilote » et une feuille de route en préciserait les enjeux, les objectifs et le calendrier associés.

DÉLIBÉRATION N°2025-04

Les membres du Conseil d'administration de l'Eid Méditerranée ; légalement convoqués le 30 janvier 2025 se sont réunis au siège de l'Eid Méditerranée à Montpellier, le vendredi 14 février 2025 à 09h00, sous la présidence de Christophe MORGO, Président de l'Eid Méditerranée.

La séance était composée comme suit :

**Nombre
d'Administrateurs :**

En exercice	12
Présents	08
Absents représentés par pouvoir	01
Votants	09
Absents excusés	03

Collectivités membres : 6
Collectivités présentes : 6
Collectivités représentées : 6

Présents :

M. Francis MORLON (CD 11) ; M. Martial ALVAREZ (CD 13) ; Mme Martine AMSELEM (CD 13) ; M. Robert CRAUSTE (CD 30) ; Mme Bérengère NOGUIER (CD 30) ; Mme Martine ROLLAND (CD 66) ; Catherine BOSSIS (C.R. Occitanie) ; M. Christophe MORGO (CD 34).

Absents représentés par pouvoir :

M. Sébastien DENAJA (C.R. Occitanie) à Mme Catherine BOSSIS (C.R. Occitanie) ;

Absents excusés :

Mme Séverine MATEILLE (CD 11) ; M. Cyril MEUNIER (CD 34) ; Mme Françoise FITER (CD 66) ;

Martial ALVAREZ est désigné secrétaire de séance.

Constatant que le quorum est atteint, le Conseil d'administration peut légalement délibérer.

Délibération N°2025-04– Autorisation d'engagement liquidation et mandatements des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut :

- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

- en outre, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser (RAR).

Les crédits d'investissement ouverts sur l'exercice 2024, hors remboursement d'emprunt et RAR s'élèvent à **2 037 027 €, la limite maximale est donc de 509 256 €.**

Le budget primitif 2025 étant voté mi-mars, il est proposé de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles (non déjà engagées), qui seraient uniquement rendues nécessaires par un besoin urgent, telles que, par exemple, une réparation sur toiture ou à la suite d'une fuite sur un réseau, ou une urgence informatique ou un remplacement de matériel hors service.

Compte tenu du projet présenté au DOB de réduire les crédits d'investissement en 2025, les limites d'engagement et de mandatement sont indiquées ci-après, pour un montant total maximum de 406 852 € se décomposant en :

- chapitre 20 (immobilisations incorporelles)..... 80 500 €
- chapitre 21 (immobilisations corporelles) 236 352 €
- chapitre 23 (immobilisations en cours) 90 000 €

- ***Le Conseil d'administration après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif de 2025, les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des montants ci-dessus exprimés.***

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Christophe MORGO

